

MAGAZINE DES 25 ANS

1990



2015

**LES AMENAGEMENTS
HYDRO-AGRIQUES : UNE
MESURE D'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

P. 18

**DE LA DIGUE AU PONT DE FIFADJI :
UNE ENRICHISSANTE HISTOIRE DE
« POINT CRITIQUE »**

P. 11

**CONSTRUCTION D'UNE VOIE
PAVEE : QUELQUES POINTS
D'ATTENTION POUR LA BONNE
QUALITE DE L'OUVRAGE**

P. 32

**MISE A DISPOSITION
DES RESSOURCES :
QUEL MODE POUR LA MISE
EN ŒUVRE PERFORMANTE DES PROJETS?**

P. 45



CAUTIONNEMENT



Quels sont les bénéficiaires ?

Entreprises de tous secteurs d'activité

Cautions offertes :

- Cautions de marché (soumission, avance de démarrage, bonne fin et retour de garantie)
- Cautions Professionnelles (garantie financière exigée aux courtiers et agents généraux d'assurance, commissionnaires agréés en douane, cabinets de gestion immobilière, agence de voyage et de tourisme etc.) ;
- Cautions commerciales (toutes cautions exigées dans le cadre des transactions entre entreprises commerciales : cautions fournisseurs, douanières, d'exploitation, fiscales etc.)

Comment présenter les demandes ?

Le client vient déposer directement son dossier à l'AFG-Bénin.

GARANTIE CREDITS D'EXPLOITATION



Quels sont les bénéficiaires ?

Entreprises de tous secteurs d'activité

Quels sont les concours garantis ?

Crédits d'exploitation par décaissement et/ou par signature suivants :

- financement de stocks ;
- découverts ;
- facilités de caisse ;
- avance sur marché ;
- avance sur facture ;
- lettres de crédits ;
- Cautions, etc.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de l'Etablissement de crédit choisi par le bénéficiaire, liée à l'AFG-Bénin par une convention.

GARANTIE FINANCEMENT DES MARCHES / BONS DE COMMANDES



Quels sont les bénéficiaires ?

Entreprises de tous secteurs d'activité

Quels sont les concours garantis ?

Crédits par décaissement octroyés à titre d'avance par les Banques et destinés à financer l'exécution des contrats de marchés et des bons de commandes

Comment présenter les demandes ?

- Le client souhaitant bénéficier de cette garantie, dépose sa demande à l'AFG-Bénin SA ;
- L'AFG-Bénin SA prend contact avec la Banque du client en vue de l'émission de la garantie.

GARANTIE CREDITS D'INVESTISSEMENT



Quels sont les bénéficiaires ?

Entreprises de tous secteurs d'activité

- Ayant un siège social ou une représentation au Bénin ;
- Ayant pour objet ou activité l'achat-vente, la production de biens et/ou services, les prestations de services, la réalisation de marchés etc. ;
- Ayant exercé leur activité pendant au moins 3 ans.

Quels sont les concours garantis ?

Tous les secteurs d'activité à l'exception de la promotion immobilière.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de l'Etablissement de crédit choisi par le bénéficiaire, liée à l'AFG-Bénin par une convention.

Sommaire

Directeur de publication

Lambert KOTY

Rédacteurs en chef

Marcellin BOCOVE

Zacharie DOMINGO

Infographiste

Rodrigue HOUNSA

Equipe de rédaction

Simon GOUDOU

Vincent de Paul MIDDAH

Elisée AGBLONON

Clément SOUDE

Hossoukpo O.TITO

Perpétue MONSI AGBOKA

Pascal AKAKPOVI

Pierre KOUKPONOU

Cyrille GBEMETONOU

Lazare C. HOUNGUEVI

Chantal SAÏZONOU

Nadine NICOUÉ

5089, Avenue Jean Paul II

route de l'aéroport

01 BP 2780 COTONOU BENIN

Tel. : (+229) 21 30 51 10 /

21 30 51 73 / 21 30 54 65 /

21 30 39 11 / 21 30 39 21

Fax. : +229 21 30 51 30

E-mail dgagetur@agetur.bj

Site web : www.agetur.bj

**25 ans de
partenariat pour
la réalisation de
vos projets**

Préface par S.E.M. Nicéphore Dieudonné SOGLO	4 - 5
Mot du Président Directeur Général de L'AGETUR S.A.	6 - 9
De la digue au pont de Fifadji : Une enrichissante histoire de « point critique »	11 - 13
Les grands projets réalisés par l'AGETUR de 1990 à ce jour : cas du PRGU, du PGUD et du PGUD2	15 - 16
Les aménagements hydro-agricoles : une mesure d'adaptation au changement climatique	18
Aménagement des ouvrages hydrauliques transversaux sur les chaussées en terre dans les agglomérations : l'option des passages submersibles.	20
AGETUR S.A. : Quelques réalisations significatives dans le domaine du Bâtiment	22 - 23
La gestion communale : quels défis pour l'amélioration des services urbains aux populations ?	25 - 26
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée en République du Bénin : Place de l'AGETUR	27
Les phases clés du déroulement d'un projet de développement	28
Construction d'une voie pavée : quelques points d'attention pour la bonne qualité de l'ouvrage	32 - 34
Les Forages de l'UEMAO au Bénin	35 - 37
Contribution de l'AGETUR S.A. à la mise en œuvre des projets d'appui au secteur de la justice	39 - 40
Contribution de l'AGETUR à la réalisation des infrastructures du secteur de l'éducation : cas du FAST-TRACK	41
Modèle numérique du terrain par l'imagerie laser aéroportée (lidar) : un outil capital pour le développement de nos citées urbaines. (L'initiative de la mairie de Cotonou et de l'AGETUR avec l'assistance du groupe IGIP)	42 - 43
AGETUR SA : 25 ans d'activités avec un portefeuille dynamique et varie	44
Mise à disposition des ressources de financements : quel mode pour la mise en œuvre performante des projets ?	45
L'antenne régionale de Parakou : un élément essentiel dans le dispositif de suivi rapproche des travaux	46
L'AGETUR et les équipements marchands	48 - 49
Le processus de certification à la norme ISO 9001	50 - 51
AGETUR : Grands projets en cours d'exécution	53 - 54
Personnalités ayant marqué l'AGETUR	57



Au-delà de l'instantané que nous offrent les journaux dans leur relation quotidienne d'événements de différentes natures, le journal des 25 ans d'une société comme l'AGence d'Exécution des Travaux URbains (AGETUR S.A.), société béninoise dont la notoriété est établie en Afrique et au plan international, nous plonge dans la durée, fait défiler le film des événements marquants, en appelle à la mémoire, pour mieux situer les contextes du jaillissement des idées qui ont imprimé les orientations fondatrices et qui ont permis d'asseoir le socle de développement des actions de cette société.

Autant que la durée, les contextes et la mémoire, c'est la vie des personnes, aussi bien dans leurs activités individuelles que collectives, qui ont contribué à la réputation de cette grande société. Le Président Directeur Général, Monsieur Lambert KOTY, pour lequel j'ai toujours éprouvé une grande admiration et une profonde affection, et dont l'humanité et les qualités exceptionnelles de manager hors-pair, ont permis de conduire la société à des performances appréciées par tous, m'a fait honneur en m'accordant le privilège de préfacier le journal des 25 ans d'exercice de cette société qui nous est chère : l'AGETUR S.A.

J'ai été très sensible à son choix sur ma personne qui a ravivé en moi des souvenirs émouvants sur mon avènement à la magistrature suprême de notre pays dans des circonstances exceptionnelles. D'abord en qualité de

Premier Ministre tout juste après la Conférence des Forces Vives de la Nation et ensuite en qualité de Président de la République suite aux premières élections du Renouveau Démocratique.

La création de l'AGETUR relevait des priorités stratégiques que j'ai su rapidement définir pour asseoir les bases de reconstruction et de redressement de notre pays. Au regard de la régression qu'a connu le Bénin durant la **"période dite révolutionnaire"** et ce, dans tous les secteurs ; aussi bien au niveau des villes que dans les zones rurales, la création le 15 octobre 1990 d'une structure comme l'AGETUR était une exigence. C'est le vecteur porteur, et l'instrument efficace de mise en œuvre de la politique de développement et d'entretien du réseau routier et notamment des voies urbaines au niveau des villes.

Du 15 octobre 1990 au 15 octobre 2015, l'AGETUR a connu une évolution extraordinaire caractérisée par des innovations pertinentes qui procèdent de la maîtrise avérée des techniques de gestion de construction et de pavage ; en somme, un dynamisme remarquable, une efficacité dans l'exécution des projets qui suscite l'admiration.

Pendant ces 25 ans que nous célébrons avec une allégresse justifiée, j'ai eu le privilège et le bonheur d'être durant 18 ans un témoin attentif des prouesses de l'AGETUR, en raison des hautes fonctions que j'ai exercées de 1990 à 1996 au niveau national et en tant que Maire de la ville de Cotonou de 2003 à 2015.

Les béninois se souviennent des débuts très prometteurs de l'AGETUR à travers les réalisations telles que le pavage de la Rue des Cheminots et de la Rue de Ouidah à Cotonou, de la Rue Lacour et de la Rue Saint Etienne à Porto-Novo. Par la suite, il y a eu, entre autres, l'aménagement et le pavage du Boulevard du Canada, le pavage de l'Avenue du Renouveau qui du Cinéma Okpè Oluwa passe par le pont de Fifadji se raccordant à la RNIE1 au niveau du Stade de l'Amitié et aussi le pavage



de l'Avenue de la Francophonie qui, de Houéyiho, traverse Fidjrossè et débouche sur la plage de Jacquot.

Pour le compte de Cotonou, principale ville du Bénin, l'AGETUR a assumé la délégation de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution de nombreux projets, notamment :

- PRGU : Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine
- PGUD : Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
- PAACO : Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou
- PUGEMU : Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (en cours)
- PAURAD : Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (en cours).

De plus, et en raison de son expérience avérée, la mairie de Cotonou a confié à l'AGETUR la gestion du lieu d'enfouissement de Ouessè.

Du pavage des voies à la construction de collecteurs primaires et des écoles, l'AGETUR participe aussi à la chaîne du traitement de déchets à travers la gestion du lieu d'enfouissement. Elle embrasse ainsi plusieurs secteurs ; les voies urbaines, l'assainissement, le bâtiment et autres activités. Cette diversification d'actions l'a conduit à disposer d'une équipe de personnel pluridisciplinaire et à recourir selon la nature des projets, aux prestations d'architectes et ingénieurs qualifiés.

Spécialisée également dans la réalisation de projets à haute intensité de main d'œuvre, elle a contribué à la création, la promotion et le développement de nombreuses petites et moyennes entreprises et a joué un rôle important dès sa naissance à la résorption du chômage des jeunes.

La réussite et les performances de l'AGETUR ont été consacrées par le certificat **iso 9001** version 2008 qui lui a été attribué en mars 2009. La gestion remarquable de ses activités est très appréciée de nombreuses institutions financières internationales avec lesquelles elle entretient de bonnes relations empreintes d'une confiance partagée.

Il s'agit de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Ouest Africaine de Développement, de l'Agence Canadienne pour le Développement International, de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), de l'Association Française de Développement, de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la Banque Islamique de Développement, de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO et de diverses autres agences de coopération.

Toutes ces qualités ont conforté l'importance de l'AGETUR aux plans régional et africain. Elle est installée à Abidjan en Côte d'Ivoire et entretient d'étroites relations d'affaires avec d'autres villes africaines. Elle a ainsi acquis une dimension internationale.

En ce 25^{ème} anniversaire, nous nous réjouissons des performances de la société. Nous célébrons l'AGETUR. Nous nous félicitons de la qualité des hommes qui, par leur dévouement, leur détermination, leur clairvoyance et leur application dans le travail bien fait, ont établi la réputation nationale et internationale de l'AGETUR.

Au regard de l'évolution extraordinaire qu'elle a connue, l'AGETUR a cumulé suffisamment d'expériences et d'expertises de qualité pour s'ouvrir à de nouveaux horizons, à de nouvelles perspectives : la promotion immobilière, les énergies renouvelables, le traitement des eaux usées et des déchets solides, la gestion concédée d'équipements et de services publics. Dans la mise en œuvre de ses nouvelles actions au service des villes et la concrétisation de ses ambitions que je partage, elle aura toujours, si l'orientation demeure pertinente, l'appui et le soutien de la multitude de citoyens qui apprécient son œuvre.

C'est avec beaucoup d'espoir que je souhaite à l'AGETUR S.A. un joyeux anniversaire.

Son Excellence Nicéphore Dieudonné SOGLO
Président de la République 1991 – 1996



Les aiguilles du Grand Horloger tournent inexorablement, indifférentes à l'environnement, indifférentes aux événements. Au compteur le 15 octobre 2015, l'AGETUR S.A., votre Agence d'Exécution des Travaux Urbains totalise 25 années d'exercice.

Dans une circonstance pareille, les croyants comme vous et moi, manifestons d'abord le réflexe de l'action de grâces à Dieu.

Ensuite me permettriez-vous de saisir cette occasion, pour témoigner une vibrante reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à bâtir l'AGETUR : les Actionnaires, les Administrateurs, le personnel pionnier, les ouvriers de la première heure comme je les appelle, toutes les personnes qui ont rejoint l'équipe au fil des années, et surtout les partenaires à divers niveaux à savoir : le gouvernement du Bénin, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales, les privés qui nous confient l'exécution de leurs projets, les entreprises de BTP, les bureaux d'études, les divers fournisseurs de biens et services, et j'en oublie. Au nombre de toutes ces personnes, je m'en voudrais de ne pas avoir une pensée pour celles qui ne sont plus.

Dieu m'a accordé la grâce de conduire l'AGETUR depuis sa création à ses 25 années d'exercice. Entre l'émotion et la légitime fierté, il me plaît de sacrifier ici à un devoir de mémoire.

En effet, aux lendemains de la crise économique des années 80 en Afrique et face aux résultats mitigés des Programmes d'Ajustement Structurel, plusieurs outils novateurs de développement ont émergé, au nombre desquels figurent en place de choix, les Agences d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi. Le but était de faire réaliser en faveur des populations, des projets de développement par des méthodes privilégiant l'utilisation intensive de la main-d'œuvre et générant une plus value socio-économique.

La Banque Mondiale, s'inspirant de l'expérience du Sénégal, a proposé au gouvernement de transition issu de la conférence des forces vives de la Nation tenue en février 1990, la solution de recours à la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD). Pour ce faire, un conseil ad hoc de personnalités composé de Messieurs MITO-BABA Florentin, GANDONOU Georges, ELEGBE Amos et LOKO René a été mis en place pour la rédaction des textes fondamentaux d'une structure d'exécution de MOD au Bénin et le recrutement de son Directeur Général. C'est ainsi que l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR) a été portée sur les fonds baptismaux le 15 octobre 1990, sous la forme juridique d'Association à but non lucratif, régie par la loi 1901.

A l'issue de la procédure de recrutement organisé avec l'appui de la Banque Mondiale, votre serviteur Lambert KOTY a été retenu pour assurer les fonctions de Président Directeur Général de l'Association AGETUR.

L'organe suprême de gestion de l'Association était son Assemblée Générale composée de 9 membres :

- ✚ le Directeur Général,
- ✚ l'Etat représenté par les ministères en charge des Finances, de l'Intérieur, des Travaux Publics, de l'Urbanisme, du Plan, de l'Industrie, du Commerce, du Travail, de la Santé Publique et de la Justice,
- ✚ la ville de Cotonou,
- ✚ la ville de Porto Novo,
- ✚ la sous-préfecture d'Abomey-Calavi,

- ✚ la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE),
- ✚ l'Office des Postes et Télécommunications (OPT),
- ✚ l'Office National des Employeurs du Bénin (ONEB),
- ✚ Monseigneur Isidore de SOUZA, Archevêque de Cotonou.

A l'Assemblée du 19 décembre 1991, j'ai proposé, pour des raisons de convenances personnelles, de céder la présidence de l'Association à Monseigneur Isidore de SOUZA. Dès lors, la présence de l'Evêque et les valeurs morales qu'il incarnait, ont très tôt conféré à l'Agence, un capital de crédibilité et de notoriété qui lui ont permis de bénéficier de la confiance des décideurs et des bailleurs de fonds. Par ailleurs, à travers la rigueur dans les passations des marchés et l'exécution des travaux, le personnel de l'Agence œuvre tant et si bien à confirmer cette confiance au quotidien qu'au fil des années, l'AGETUR a acquis, sans fausse modestie, une réputation d'Agence performante et fiable.

Après le décès subit du très cher et regretté Monseigneur Isidore de SOUZA en 1999, le Président Mathieu KEREKOU a recommandé que son remplaçant soit aussi un membre du clergé béninois. C'est ainsi que Monseigneur Lucien MONSI AGBOKA a été désigné par ses pairs pour représenter les couches défavorisées au sein de l'Association AGETUR.

En 2002, en vue de se conformer à la loi n°2001-07 du 09 mai 2001, portant Maîtrise d'Ouvrage Publique en République du Bénin, l'Association a connu une mutation institutionnelle au terme de laquelle elle est devenue une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Monseigneur AGBOKA a été élu, Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il a assumée avec le même charisme que son prédécesseur.

Il faut souligner que suite à ce changement de statut, de nouveaux défis sont apparus : Pour paraphraser *Booker T. Washington* : « *Le succès ne se mesure pas par la position qu'on a atteint dans la vie mais par les obstacles qu'on a dû surmonter sur les chemins de la réussite.* » Il eut fallu donc s'organiser pour transcender

l'assujettissement aux divers impôts, la concurrence née de l'émergence de nouvelles agences et diverses autres contraintes inhérentes à la profession. Lorsqu'en avril 2008, Monseigneur AGBOKA a été à son tour, rappelé à l'eucharistie éternelle, les Administrateurs ont à l'unanimité, décidé de confier les rênes de l'Agence au bâtisseur de la première heure et doyen du Conseil. C'est ainsi qu'en décembre 2008, la présidence du Conseil d'Administration a de nouveau échu à votre serviteur.

Ainsi, depuis un quart de siècle, avec le soutien des Ingénieurs et techniciens de haut niveau, j'apporte ma goutte d'eau à l'océan du développement du Bénin. Grâce à l'engagement et au dévouement de tout le personnel, les activités de l'Agence connaissent une croissance continue, en témoigne l'évolution des décaissements dont le cumul passe de 1,5 milliard de francs CFA en 1991 à plus de 313 milliards de francs CFA en 2015. En somme, on peut affirmer que les réalisations de l'AGETUR ont fortement contribué à la naissance d'une conscience urbaine au Bénin, de même qu'à la consolidation d'un véritable secteur de BTP à travers la promotion et l'émergence de plusieurs entreprises et bureaux d'études nationaux.

Toutefois, plusieurs facteurs de risques demeurent des obstacles permanents à gérer notamment :

- ✚ le manque d'organisation des entreprises,
- ✚ le faible niveau de qualification de la main d'œuvre disponible,
- ✚ les retards dans la mise à disposition des fonds de projets,
- ✚ le faible niveau de délégation des travaux par les pouvoirs publics,
- ✚ la non-protection de la profession de maître d'ouvrage délégué.
- ✚ La prolifération des agences non agréées qui opèrent dans le secteur.

Autant d'aléas qui nous ont amené, dans une approche prospective, à nous engager dans la diversification de nos activités et l'ouverture à l'international.

Comme résultats de cette initiative qui se révèle salubre à plus d'un titre, l'AGETUR S.A gère pour le compte du Fonds Routier, structure relevant du Ministère en charge des Transports, quatre postes de

Le Conseil d'Administration



Marc Didier DUBOGAN



Lambert KOTY
PDG



Désiré ZOUNON



Zacharie DOMINGO



Thomas AZANDOSSESI

Le Comité de Direction



Pascal AKAKPOVI
Directeur Administratif et Financier Adjoint

Vincent de Paul MIDDHAH
Directeur Technique Adjoint



Elisée AGBLONON
Directeur Administratif
et Financier

Simon GOUDOU
Directeur Technique



Zacharie DOMINGO
Directeur Général Adjoint
chargé de l'Administration



Marcellin BOCOVE
Directeur Général Adjoint
chargé des Opérations



Joël VIGNON
Directeur de l'Informatique
et du Contrôle de gestion



Lambert KOTY
Président Directeur Général



Rufine AGOSSOU
Inspecteur Général

péage/pesage à savoir : Ahouicodji, Diho, Sirarou et Prèkètè. L'Agence assure également pour le compte de la mairie de Cotonou, la gestion concédée du Lieu d'Enfouissement Sanitaire de Ouessè et celui du Centre d'Enfouissement Technique de Takon pour le compte de la commune de Porto-Novo. Dans ce même registre, l'AGETUR S.A. a constitué avec la société SIBEAU un Groupement d'Intérêt Economique dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la Mairie de Sèmè-Podji pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand Nokoué.

Dans la commune de Grand-Popo, l'AGETUR S.A. a acquis un domaine de dix (10) hectares vers la frontière TOGO-BENIN d'HILLACONDI pour y implanter un projet de construction d'un parking gros porteurs et d'un complexe d'affaires et d'équipements marchands. Une convention a été signée avec la commune de Grand-Popo pour la réalisation et l'exploitation de ce projet en BOT (Built, Operate and Transfer).

L'AGETUR S.A. est en partenariat avec la Société GAGE pour exécuter des projets dans le domaine de l'énergie électrique conventionnelle et renouvelable. Déjà, plusieurs contrats ont été signés avec diverses structures pour la réalisation de projets dans le domaine de l'énergie solaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs projets, l'AGETUR S.A. apporte son expertise pour la formation des acteurs de la décentralisation (élus locaux, cadres et personnel communal, structure d'appui, etc.) et le renforcement de leurs capacités dans divers domaines tels que la gestion financière, la programmation et la mise en œuvre de l'entretien des infrastructures urbaines, la passation et la gestion des marchés, etc. L'Agence intervient également dans la formation des entreprises du secteur des BTP et métiers connexes. Aussi l'AGETUR S.A. a-t-elle effectué au plan international, plusieurs missions d'assistance technique au profit des agences sœurs du Niger, du Tchad et du Togo.

Depuis 2014, la filiale AGETUR International construit dans le cadre d'une opération immobilière pour le compte de la Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI), des logements sociaux et économiques à Abidjan en Côte d'Ivoire. A Cotonou et dans plusieurs autres villes du Bénin, l'AGETUR

S.A. a acquis des sites en vue de réaliser des opérations de promotion immobilière portant sur des logements de moyen et haut standing.

Au nombre de toutes ces options stratégiques, l'Agence a également décidé en février 2008, de s'engager dans la démarche qualité. Depuis lors et conformément aux exigences de la norme ISO 9001, l'engagement à veiller à l'amélioration continue des performances en vue de la satisfaction des clients, reste permanent.

Paulo Coelho a écrit : « C'est justement la possibilité de réaliser un rêve qui rend la vie intéressante ». Personnellement, j'ai appris par expérience que quand on poursuit avec confiance et détermination son rêve, quand on y travaille avec abnégation et courage, on finit par le voir s'accomplir. Aussi longtemps que Dieu m'accordera le précieux don de vie, je continuerai de rêver plus grand pour l'AGETUR S.A. et pour mon pays, le Bénin.

Mais en réalité, peut-on continuer à affirmer que « si la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée n'existait pas, il aurait fallu la créer » ?

Après 25 années d'expérience, la question mérite d'être posée. Ceci nécessite bien entendu une réflexion profonde devant déboucher sur une nouvelle orientation stratégique. Dans le cadre de la commémoration de ce vingt-cinquième anniversaire de création, une table ronde réunissant tous les acteurs et partenaires de l'Agence est prévue. Mon vœu est que les échanges dudit forum abordent des approches de solutions aux questions essentielles qui se posent aujourd'hui dans le secteur de la maîtrise d'ouvrage déléguée au Bénin.

Sur ce, je souhaite bon vent à l'AGETUR S.A pour les 25 prochaines années et bien au-delà. A cet horizon, nombre de pionniers aurait assurément quitté la barque pour jouir de leur droit légitime à la retraite. Mon souhait le plus ardent est que nonobstant notre départ, l'AGETUR S.A. poursuive résolument sa marche de prospérité vers des acquis plus glorieux afin que ce label demeure toujours porteur de vertus.

Merci de tout cœur.

Lambert KOTY.

IGIP AFRIQUE

Directeur Général :
Edmond Nassala

Président Directeur Général :
Heiko Scheiber

15 ans d'existence

Plus de 250 projets de développement et d'infrastructures en milieu urbain et rural

CA (2014) : 2 082 363 Euro, 1 365 941 023 FCFA

88 employés nationaux et internationaux

Plus de 5000 h.m emplois fournis

Ingénieurs-conseils Bénin
Filiale de

IGIP - Ingenieur-Gesellschaft für
Internationale Planungsaufgaben mbH



Membre du groupe BIHSE



Pays :
Bénin, Togo, Gabon, RCA, Mauritanie,
Niger

spécialisé en
développement urbain et régional

Aménagements Urbain et Rural
Infrastructures Urbaine et Rurale

Secteurs :

Activités :

Alimentation en eau potable en milieu urbain

Alimentation en eau potable rurale,
hydrogéologie, géophysique

Assainissement, drainage des eaux pluviales et
eaux usées, hydrologie,

Aménagement de voirie, d'espace public de
cité, de parc touristique et VRD

Aménagement d'infrastructure routière en milieu
urbain et rurale

Déchets solides

Plan directeur

Etude de préféabilité, de faisabilité

Projet détaillé APD et DAO

Assistance à la passation des marchés

Surveillance des fournitures et des travaux

Formation et éducation

Assistance technique

Appui institutionnel

Etudes d'impact environnemental, suivi de plan de
gestion environnemental



Pour qui a connu la ville de Cotonou dans les années 80, le passage entre les quartiers Sainte Rita et Fifadji se faisait en pirogue ou à gué par la traversée du lit mineur du bassin « P », séparation naturelle entre ces deux quartiers. C'était un véritable parcours du combattant pour les populations cotoñoises, notamment les femmes commerçantes désirant se rendre au marché Dantokpa. Beaucoup de drames se sont produits lors de cette traversée que nombre de personnes prenaient le risque de faire parfois à des heures tardives.

De cette situation à celle d'aujourd'hui, où le **nouveau pont de Fifadji** s'impose dans le paysage de Cotonou comme l'un des joyaux infrastructurels de la ville, beaucoup d'eau a coulé sous le pont et l'histoire mérite d'être racontée.

C'était en 1991, à une réunion au Ministère des Travaux Publics où il fallait décider des points d'application d'un petit reliquat d'environ 80 millions de francs CFA sur un financement de la Banque Mondiale. La situation des infrastructures dans la ville de Cotonou en ce début de mandat du président **Nicéphore Dieudonné SOGLO** était des plus catastrophiques. Les routes étaient complètement défoncées et sur chaque axe routier, chacun devait choisir ses trous. On parlait de « **COTOTROU** ». Ce n'était donc pas les propositions pour consommer ce reliquat de 80 millions de francs CFA qui manquaient. Dans cet embarras de choix, il y eut une proposition lumineuse d'un certain **Lambert KOTY**, alors Directeur Général de l'AGETUR : « Pourquoi ne pas utiliser ce montant pour traiter le point critique de Fifadji ? » demanda-t-il. Cette proposition fera sursauter Monsieur **Bernard PECCOUD**, à l'époque, chargé de projet à la Banque Mondiale. Il demanda à Monsieur Lambert KOTY d'expliquer son idée. Quoique non technicien des travaux publics mais nanti du bon sens du gestionnaire, Monsieur KOTY prit la parole et justifia les premiers aménagements de la **digue de Fifadji**. C'est le point de départ des aménagements successifs de ce qui est devenu aujourd'hui le pont de Fifadji.

La digue de Fifadji réalisée en 1992

Les premiers travaux réalisés sur ce point critique de Fifadji ont consisté en l'aménagement d'une digue. En l'absence de données géotechniques détaillées et fiables, et compte tenu du montant alors disponible, l'objectif était juste d'établir une jonction entre les quartiers Fifadji et Sainte Rita. A cet effet, et après une évaluation technique sommaire, il a été retenu d'implanter une série de quinze buses de diamètre 1000 millimètres. Il s'agissait d'un ouvrage d'équilibre permettant d'assurer un écoulement d'amont en aval du trop plein du collecteur P non encore aménagé.

Le Dossier d'Appel d'Offres élaboré par l'AGETUR a abouti à la sélection d'une PME locale pour un marché de 60 millions de francs CFA Hors Taxes. Malgré les difficultés de réalisation liées fondamentalement à la nature vaseuse du sol, les travaux ont pu être livrés en août 1992 à la grande satisfaction des populations de la ville de Cotonou.



Visite de la digue de Fifadji lors des premiers aménagements



Premiers aménagements de la digue de Fifadji

Dès sa mise en service, le report de trafic sur ce tronçon a été instantané. Au-delà de la desserte des nombreuses populations riveraines, le tronçon stade de l'Amitié / Fifadji / Sainte Rita est devenu l'une des principales voies de desserte du marché international Dantokpa.

L'occupation des terres dans le bassin P s'est développée à une grande vitesse et, avec la densification de la population des quartiers environnants, le taux d'imperméabilisation du sol s'est accru, induisant un rehaussement du niveau des eaux de ruissellement dans le lit mineur du bassin P. Avec le temps, des tassements ont été observés et le niveau de calage de la digue s'est révélé trop bas. A partir de l'année 1996, la digue a commencé à être débordée par les eaux en saison de pluies et pendant les périodes de crue, d'où l'idée du rehaussement de la digue.

Rehaussement de la digue en 2001 avec implantation des buses HAMCO

La construction partielle du collecteur P a été retenue au titre des activités du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD). Dans ce cadre, une étude technique plus approfondie a été faite au niveau de la digue de Fifadji. La question fondamentale était le choix de la période de retour à retenir. Au terme de l'examen de plusieurs variantes, et compte tenu des moyens financiers mobilisables, **une période de retour de dix (10) ans** a été retenue pour le calage de la digue. Une période de retour plus grande aurait conduit à un ouvrage dont le coût était prohibitif en ce moment-là.

Les données géotechniques disponibles ont révélé une contrainte de sol quasiment nulle jusqu'à une profondeur de vingt mètres. Les tassements étaient inévitables. Il fallait donc trouver une technologie permettant de supporter le poids propre de l'ouvrage et les contraintes de charges dynamiques liées au trafic. L'option « béton » présentait l'inconvénient d'avoir un poids propre élevé et de mal supporter les tassements. La solution des buses métalliques de type HAMCO de grand gabarit a été retenue.

Une série de 9 buses HAMCO de section ovoïde 3,40m x 2,24m a été posée sur un remblai en sable pulvérulent après une purge / substitution sur près de 4 mètres de profondeur. Le rehaussement a été fait sur une longueur totale de 300 mètres et une hauteur progressive variant de 0.00 à 0.70m par rapport au niveau de la chaussée.



Travaux de rehaussement de la digue avec
mise en place des buses HAMCO



Fin des travaux de rehaussement de la digue

Mais comme aucune œuvre humaine n'est jamais parfaitement achevée, les inondations de septembre / octobre 2010 sont venues démontrer les limites de ce rehaussement opéré en 2001.

Et aujourd'hui... le pont de Fifadji

Les impacts des inondations de l'année 2010 resteront vivaces dans les mémoires pour longtemps. La digue de Fifadji, qui n'avait presque jamais été débordée depuis les travaux de rehaussement de 2001, s'est retrouvée engloutie sous les eaux de la crue sur une distance de près de 200 mètres. Les pirogues ont alors repris du service comme pour rappeler la situation de 1991, avant la toute première intervention.

La solidarité internationale s'est manifestée à travers des aides aux populations affectées, mais des actions plus structurelles ont aussi été entreprises pour trouver une solution durable aux problèmes révélés par ces inondations dues à une crue cinquantenaire.



Effet des inondations d'octobre 2010 sur la digue de Fifadji

C'est ainsi que le Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) vit le jour grâce à un financement de la Banque Mondiale. Outre la lutte contre les inondations, la gestion des ordures ménagères et des eaux usées occupe une place de choix dans les activités dudit projet. Comme action phare, il a été

retenu de régler définitivement les problèmes de débordements de la digue de Fifadji par les eaux de crue en y construisant un ouvrage d'art en bonne et due forme.

Pour ce faire, des études techniques détaillées ont été réalisées. Il en a résulté que, pour une période de retour centennale, la côte des Plus Hautes Eaux (PHE) – averses/crués – est égale à 3,34 mètres. Un tirant d'air de 0,51 mètre a été pris comme revanche, ce qui revient à une côte intrados minimale de 3,85 mètres. Les investigations géotechniques ont confirmé la faible portance du sol. La coupe carottée révèle une présence d'argile jusqu'à 49 mètres de profondeur et du sable fin à des profondeurs plus grandes. Les calculs de fondations ont conduit à 24 pieux de 1 mètre de diamètre enfoncés jusqu'à 75 mètres de profondeur. Le pont porte sur trois travées pour un franchissement total de 60 mètres avec deux rampes d'accès d'environ 150 mètres chacune, et dont la pente est limitée à 4%.

La desserte des quartiers situés en contrebas de l'ouvrage d'art est assurée grâce à des chaussées latérales au niveau du sol et permettant le raccordement des voies qui longent le canal. Pour les voies latérales, le calage du profil en long est conditionné principalement par le gabarit sous le pont ; une hauteur libre de 2,75 mètres correspondant à un gabarit réduit a été respectée au niveau des voies de connexion tout en tenant compte du type d'ouvrage adopté et de l'épaisseur du tablier.

L'aménagement du raccordement routier reste dans l'emprise disponible moyennant des expropriations qui portent essentiellement sur quelques constructions précaires.



Vue en perspective du projet du Pont de Fifadji



Vue du Pont de Fifadji tel que réalisé

La hauteur des remblais au niveau des culées est limitée à 4,50 mètres avec des murs de soutènement de part et d'autre des rampes d'accès de longueur 90 mètres. La maîtrise des tassements a nécessité des drains géosynthétiques verticaux. Un pré-chargement des remblais et la construction de "corps évidés" en béton armé de part et d'autre des culées sur une longueur de 25 mètres ont permis d'alléger le poids des remblais, et par ricochet, de réduire les tassements.

Ainsi donc, la petite digue de Fifadji est devenue, au fil du temps, et grâce à la détermination de certains acteurs de développement, ce magnifique pont qui fait aujourd'hui la fierté des populations de Cotonou et de l'AGETUR, avec ses lampadaires solaires qui en assurent l'éclairage.

Marcellin BOCOVE

Directeur Général Adjoint chargé des Opérations

Allow me the opportunity to wish all of you a very happy celebration of a quarter of a century of the creation of your Agency. On behalf of myself, I would like to say congratulations to you all (past and present) Associates of Africa's success story in public-private partnership in the value of Infrastructure for DEVELOPMENT OF OUR AFRICA. HEP, HEP HEPHURAY!!

All of us who have had the opportunity to work with you and followed your evolution in the last 9 years will testify to your clarity of mission, attention to detail, ability to wade through many red-tapes public and private, diplomacy, technical capability, continual search for higher ideals and above all your downright stand for the truth in executing responsibilities assigned to you. What more can one say? Suffice to say I wish you the blessings and oversight of the great God to see you through another 100 years!! Happy Anniversary wish to all of you.

Kwabena Amakwah-Ayeh



**Banque
Internationale
du Bénin**



LA B.I.B.E., UN INSTRUMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU BENIN

LA B.I.B.E., UNE GARANTIE DE PROSPERITE

Créée aux lendemains de la conférence des forces vives de la Nation de février 1990, l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR) se devait de répondre en toute efficience et efficacité aux préoccupations des gouvernants en matière de réhabilitation des infrastructures en général et des routes en particulier. L'état chaotique de ces infrastructures routières dans la capitale économique du Bénin a inspiré le **sobriquet « COTOTROU »** qui reste encore présent dans la mémoire de nombre de béninois.

Sur financement des partenaires techniques et financiers (PTF), plusieurs projets d'aménagement urbain ont été mis en œuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée par l'AGETUR pour le compte de l'Etat. La réalisation de ces projets a conduit à changer qualitativement le cadre de vie et les conditions de circulation dans les villes bénéficiaires. Sur le plan



Opération de pose de pavés



Fouilles pour ouvrage d'assainissement

Le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU)

D'un coût global de **douze milliards de francs CFA**, les travaux du PRGU ont été exécutés dans les villes de Cotonou et de Porto-Novo de **1994 à 1997**. Ces travaux concernent essentiellement l'aménagement de voies urbaines et la construction d'ouvrages d'assainissement. Au terme de sa mise en œuvre, 21.000 mètres linéaires de voies urbaines ont été pavées et assainies, 3.300 mètres linéaires de voies en terre ont été aménagées et assainies, 11.700 mètres linéaires de collecteurs d'assainissement primaire ont été construits, le centre de santé de Mènantin et le centre de développement communautaire de Godomey-Sud ont été construits.



Voie Pavée à Cotonou

économique, la mise en œuvre de ces projets s'est accompagnée de la promotion des petites et moyennes entreprises avec un relèvement du niveau des compétences locales. Avec l'utilisation massive de la main d'œuvre peu qualifiée dans la réalisation de ces projets, le chômage des jeunes s'en est trouvé réduit.

Grâce au concours financier de la Banque Mondiale, l'Agence a conduit de grands projets urbains dont on peut citer le PRGU, le PGUD, le PGUD2.



Collecteur à Cotonou

Le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD)

Faisant suite au PRGU, le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée a été mis en œuvre de **1999 à 2002** pour, non seulement consolider les acquis du PRGU, mais aussi étendre les aménagements urbains à d'autres villes.

D'un coût global d'environ **seize milliards de francs CFA**, le PGUD a été exécuté dans les trois villes à statut particulier : Cotonou, Porto- Novo et Parakou.

Au terme de sa mise en œuvre, 24.000 mètres linéaires de voies urbaines ont été pavées et assainies, 11.600 mètres linéaires de voies en terre ont été aménagées et assainies, 11.800 mètres linéaires de collecteurs d'assainissement pluvial ont été construits, les centres de santé communautaires de Yénawa, Ahouansori, Tokpota, Djègan-Daho et Alaga ont été construits et des groupes scolaires entiers ont été construits à Yénawa, Ahouansori, Tokpota et Djègan-Daho.



Bras du collecteur P

Le Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD2)

Le succès de la mise en œuvre du projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD) et l'ampleur toujours grandissante des besoins à satisfaire en matière d'aménagement urbain, ont conduit à l'initiative du Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD2).

D'un montant global de **trente-huit milliards de francs CFA**, le PGUD2 a été mis en œuvre de 2006 à 2012 par deux agences de maîtrise d'ouvrage déléguée (AGETUR S.A. et SERHAU S.A.) dans les six villes bénéficiaires à savoir Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi, Lokossa et Kandi.

L'objectif du PGUD2 était à la fois de consolider les acquis du PGUD et d'étendre les activités à la gestion des déchets solides ménagers, avec notamment la construction d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Porto-Novo.

Les activités de ce projet ont été réparties en quatre (04) composantes :

- ✓ **La Composante A** consacrée au renforcement des capacités de gestion des municipalités ;
- ✓ **La Composante B** dédiée à la réhabilitation des infrastructures de base (pavage de voies, construction de collecteurs d'assainissement pluvial) ;
- ✓ **La Composante C** qui traite de la question de participation et d'intégration des communautés dans la gestion des affaires locales ;
- ✓ **La Composante D** où il est exclusivement question de la gestion des déchets solides ménagers de Porto-Novo.

L'AGETUR S.A. a été en charge de la mise en œuvre des activités de la composante B et d'une partie de la composante D (études d'organisation et de financement de la filière déchets, construction des infrastructures de

gestion des déchets solides ménagers), pour un montant global de plus de **trente milliards de francs CFA, soit environ 80% des ressources du projet.**

Au terme de sa mise en œuvre, le PGUD2 a permis, au titre des activités gérées par l'AGETUR S.A., de réaliser 37.600 mètres linéaires de voies urbaines pavées et assainies, 15.400 mètres linéaires de collecteurs d'assainissement pluvial construits, neuf points de regroupement des ordures et un Centre Technique d'Enfouissement, spécifiquement à Porto-Novo.



Collecteur P



Centre d'Enfouissement Technique de Porto-Novo
construit à Takon

Hossoukpo TITO-O
Chef Projets AGETUR S.A.



PUBLICITE



CONTROLE ETUDE ET COORDINATION DES TRAVAUX DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (CECO BTP Ingénieurs-Conseils)

CECO-B.T.P. Ingénieurs Conseils (Contrôle Études et COordination des Travaux de Bâtiment et Travaux Publics) est un Bureau d'Études Techniques ayant le statut d'une société à responsabilité limitée (SARL). CECO-B.T.P. est inscrit au Registre du Commerce du Tribunal de commerce de Cotonou le 24 Avril 1991 sous le numéro 07 B 535 (Ancien n° : 15866-B).

Objectifs et méthodologie

L'objectif de la société CECO BTP est d'abord la satisfaction totale du client. Pour ce faire, elle propose à sa clientèle une gamme variée de services et des solutions qui conjuguent économie et efficacité dans les domaines de l'ingénierie et de la gestion des projets. Une méthodologie singulière est développée pour chaque projet en respect strict des exigences du client (personne physique ou morale) afin de lui fournir un résultat satisfaisant.

Ressources humaines

Pour accomplir les missions qui lui sont confiées, CECO BTP dispose d'un personnel impressionnant composé d'ingénieurs spécialisés, d'ingénieurs d'applications, de techniciens, d'opérateurs, de géomètres, de dessinateurs et autres cadres administratifs dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Ils sont tous rompus à la tâche.

Domaines d'interventions

Pistes rurales et routes revêtues, bâtiments, ouvrages de franchissement, barrages, aménagements urbains, assainissement et pavages, château d'eau, forages, aménagement hydro-agricole et toutes études relevant du Génie Civil.

Services

Maîtrise d'œuvre, pilotage des projets, études techniques et élaborations des dossiers d'appels d'offres, contrôle et la surveillance des travaux.



CECO-BTP Ingénieurs Conseils SARL R.C N° 07 B 535-04 B.P. 1165 - TEL: 21 38 36 52 FAX: 21 38 09 24
E-mail : cecobtp@cecobtp.com COTONOU INSAE : 2948324375452 IFU : 3200700005516

Les changements climatiques constituent une préoccupation planétaire en raison de leurs effets néfastes sur le développement économique et social des Etats, en particulier des pays les moins avancés (PMA) comme le Bénin. En 2007, à l'instar des autres PMA, le Bénin a adopté son Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA) à la suite d'une évaluation concertée de sa vulnérabilité. Il en a découlé cinq mesures prioritaires dont la première porte sur la sécurité alimentaire. Dans le même temps, l'agriculture béninoise est tributaire de la pluviométrie, donc soumise aux changements climatiques qui rendent de plus en plus imprévisibles les productions agricoles. En vue de réduire cette dépendance et tirer profit des énormes potentialités hydro-agricoles du pays, l'Etat Béninois, avec le concours de ses partenaires techniques financiers (PTF), s'est engagé dans la voie du développement des aménagements hydro-agricoles. C'est ainsi que la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (**UEMOA**), en accord avec le gouvernement, a retenu la mise en œuvre du Projet d'Aménagement de 1000 hectares de terres à des fins agros sylvo pastorales et halieutiques au Bénin.



Construction de canaux tertiaires (périmètre pilote de la Sota)

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'UEMOA aux Programmes Nationaux d'Adaptation aux changements climatiques de ses Etats membres. Il répond également à la politique du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), spécifiquement de la filière rizicole à travers des aménagements hydro agricoles au niveau de quatre grands bassins à savoir :

- commune de Malanville pour 400 hectares de périmètres irrigués ;
- vallée de l'Okpara, notamment dans les communes de Parakou et de Tchaourou pour 200 hectares de périmètres irrigués ;
- commune de Glazoué pour 200 hectares de périmètres irrigués ;
- communes de Covè et de Zagnanado pour 200 hectares de périmètres irrigués.

Notons en particulier, pour la commune de Malanville, qu'il s'agit de l'achèvement des travaux d'aménagement de huit périmètres pilotes, engagés dans le cadre du «Projet d'Aménagement Hydroagricole dans la Vallée du Niger : Périmètres Pilotes de la Sota» (PAHVN-PPSota)



Opération de labour mécanique (périmètre pilote de la Sota)

Conformément au cadre institutionnel du projet, l'UEMOA en est le maître d'ouvrage et en même temps le bailleur de fonds. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par l'AGETUR S.A. qui, à ce titre, exécute le projet au Bénin pour le compte de l'UEMOA. La république du Bénin représentée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) en est le bénéficiaire. A la fin des travaux, une convention de rétrocession entre l'UEMOA et la république du Bénin permettra de transférer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures au bénéficiaire final que constituent les communes où les ouvrages sont réalisés.

La projet participe au programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques car il vise à contribuer à la maîtrise de l'eau, en toutes saisons, à des fins agricoles. Il est dans la phase études pour les périmètres de Parakou, Tchaourou, Glazoué, Covè et Zagnanado. Mais pour ce qui concerne les périmètres pilotes de la Sota à Malanville, les travaux sont déjà achevés en juin 2013 et ont permis de mettre à la disposition des agriculteurs du bassin rizicole de cette commune un ensemble de huit périmètres irrigués pour une superficie totale de 400 hectares, entièrement autonomes avec une maîtrise totale de l'eau. Ces périmètres offrent la possibilité de trois récoltes de riz par an, contre une seule (soumise encore aux aléas climatiques), dans la situation sans aménagements.



Parcelle plantée de riz (périmètre pilote de la Sota)

Simon GOUDOU
Directeur Technique AGETUR S.A.



OUVRIERS DU MONDE NOUVEAU

Bâtiment et Travaux Publics, Tout corps d'ETAT -
Maintenance Industrielle, Commerce Général
Import-Export



NOTRE DEVISE : *L'efficacité, la promptitude et l'amour du travail bien fait*



Ecole normale des instituteurs DOGBO



Ecole normales des instituteurs de Kandi

FNM Cotonou



Collecteur à ciel ouvert akpakpa



Projet SOTA 2 Malanville



Traversée du parc W



Vues d'un ouvrage « buse en béton de type dalot »

Le type d'ouvrage illustré dans les photos ci-dessus est appelé « Ouvrage hydraulique transversal ». C'est une buse en béton armé type « dalot » construit sur la chaussée pour permettre l'écoulement de l'eau d'un côté de la route vers l'autre en raison du relief.

Son importance dans la gestion de l'assainissement est connue dans l'ingénierie routière. Il permet en effet de vider les fossés latéraux d'un côté lorsque ce dernier est rempli pour le décharger vers l'exutoire ou pour faire traverser le lit d'un petit écoulement saisonnier.

Le dimensionnement de cet ouvrage fait appel à deux relations fondamentales : la formule de la détermination du débit d'écoulement¹ et celle de la détermination de la section d'écoulement encore appelée relation de Manning Strickler².

Une fois les calculs conduits pour dimensionner ces ouvrages, l'ingénieur en charge de l'étude est souvent confronté à la nécessité de standardisation de sa section. Il est appelé à proposer des ouvrages de sections standards pour en faciliter la mise en œuvre (coffrage, ferrailage etc.). Il doit également proposer une section suffisante pour faciliter le curage de l'ouvrage. Ces deux raisons l'amènent à fixer des sections courantes, ce qui explique que ces ouvrages constituent souvent de véritables dômes sur les routes en terre en agglomération.

De l'observation du fonctionnement de ces ouvrages, il est aisé de faire les constats ci-après :

- Ils sont surélevés et leur calage à la côte requise nécessite des remblais importants ;
- les remblais sont lessivés par les eaux de ruissellement entraînant l'accumulation du sable en amont, dans la section d'écoulement ou à l'aval de l'ouvrage ;

- des débris s'accumulent parfois dans les environs immédiats de l'ouvrage et en font un dépôt sauvage, ce qui en rajoute aux problèmes environnementaux de l'agglomération ;
- l'ouvrage est parfois contourné par les eaux de ruissellement si les conditions le permettent : il devient difficile pour les usagers de grimper ce monticule coupé par un déchaussement de la partie béton de son bloc technique.

Pour pallier ces inconvénients, il est suggéré à l'ingénieur concepteur, selon le cas et l'environnement, d'examiner la possibilité d'aménager un **passage submersible**.



Un passage submersible

En ingénierie routière, un « passage submersible » ou « chaussée submersible » est un tronçon de route aménagé de sorte à en permettre la traversée par les eaux de ruissellement. C'est le cas des points de coupure où, pendant la saison des pluies, l'eau traverse la route, alors que le passage est gardé à sec au cours de la saison sèche.

Sa construction consiste en un bétonnage d'une partie de la chaussée en déblai léger. Les détails de la conception doivent être approfondis au cas par cas pour y introduire de petits aménagements qui apportent plus de confort à chaque type d'utilisateur (piétons, cyclistes et automobilistes).

Comparativement aux dalots et buses, s'il est certain que le passage submersible présente l'inconvénient de ne pouvoir permettre le passage à pieds secs en toutes saisons, il offre cependant des avantages évidents : il est discret, moins coûteux, plus fonctionnel et respecte au mieux l'environnement et la topographie du terrain.

Joseph AHISSOU

Directeur des Pistes Rurales (Ministère en charge des TP)

¹ Le débit en m³/s à l'exutoire est donné par la formule : $Q=0,278 \text{ CIA}$ Où C : coefficient de ruissellement supposé uniforme sur le petit bassin. I : intensité de l'averse en mm/h A : superficie du bassin en km²

² la formule de Manning est Strickler utilisée pour déterminer les sections d'ouvrages : $Q=K_s \text{ SR}^{2/3} \text{ I}^{1/2}$ où, Q : débit de projet (m³/s), K_s : coefficient de Strickler, R : Rayon hydraulique (m), I : pente en (m/m), S : section (m²)

CORPORATE AND INVESTMENT BANKING



Seul Ecobank vous donne L'Avantage du Réseau

Traduire | Transférer | Transformer

Traduire notre connaissance du terrain en opportunités commerciales. **Réaliser** des transactions rapides et sécurisées dans 36 pays. **Transformer** les économies africaines grâce à des contrats majeurs. C'est ce que nous appelons L'AVANTAGE DU RÉSEAU.

Si vous recherchez une banque d'entreprise et d'investissement capable de vous proposer l'avantage du réseau, adressez-vous à Ecobank.

IMMEUBLE ABRITANT LE SIEGE DE L'AFRICAIN DES ASSURANCES

L'Africaine des Assurances, première Compagnie d'Assurances de droit privé installée depuis 1998, est le leader sur le marché des Assurances au Bénin avec un réseau commercial réparti sur tout le territoire national.

Les conditions de logement dans les années 2004 - 2005 ne permettaient plus de contenir toutes les activités des différents organes de la société. Les autorités de la compagnie ont alors décidé de doter cette dernière d'un cadre de travail adéquat et d'installations appropriées susceptibles de lui permettre d'exercer aisément et de conforter de façon continue son positionnement dans une stratégie d'entreprise leader.

Le projet retenu avait donc pour objectifs :

- ✚ d'offrir un cadre traduisant l'aisance des assurances ;
- ✚ d'améliorer l'accueil et le service des clients ;
- ✚ de permettre une meilleure organisation des activités de ses différentes entités.

Sur cette base, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée avec l'AGETUR le 02 janvier 2004 à la suite d'une consultation restreinte. Un programme d'architecture a été élaboré par l'AGETUR s'articulant sur l'organigramme de la société. Après validation du programme, un concours d'architecture a été lancé et les résultats ont été proclamés à la date du 20 janvier 2005 désignant le groupement de cabinets d'architecture **iConcept/Kéops** comme lauréat. Un premier prix a été décerné au cabinet **TATA** ; les cabinets **Agence d'Architecture** et **Girafe Architecture** ayant reçu ex aequo le deuxième prix.

Du point de vue symbolique, le parti architectural réalisé donne au siège de la société et notamment les deux derniers niveaux, une image de protection. Symbole de sécurité et de protection, la composition prête ici son image au dynamisme du volume qui évolue dans le temps. Elle fait penser à une poule camouflant ses poussins sous ses ailes contre les assauts de l'épervier. Le parti architectural est également caractérisé par :

- ✚ une orientation judicieuse des locaux,
- ✚ une œuvre architecturale majeure inédite et prospective,
- ✚ une architecture «pompeuse».

Il s'agit d'un ensemble bâti couvrant une surface au sol de 1 185 m² sur un terrain de 2385 m². La conception générale est basée sur un schéma très structuré avec des entités fonctionnelles s'ordonnant pour former un ensemble cohérent de type R+8 et un sous-sol.

Comme intervenants à la réalisation, on peut citer le bureau **BEST Ingénieurs Conseils** pour les études techniques, le **CNERTP**, comme laboratoire, le **SOCOTEC** comme bureau de contrôle technique, **SETCA** comme

bureau de contrôle et surveillance des travaux et diverses PME locales pour les travaux.



Maquette de l'immeuble de l'Africaine des Assurances



Image après réalisation des travaux

Les travaux ont démarré le 22 avril 2007 et se sont achevés le 31 juillet 2012. L'exécution a été marquée par un important retard dû à plusieurs facteurs dont notamment les changements des options de base et la faible capacité des PME locales.

Toutefois, le suivi rapproché des opérations sur le terrain a permis d'obtenir un ouvrage conforme à la maquette du projet ; ce qui en fait une référence sur la place.

IMMEUBLE ABRITANT LE SIEGE DE LA COUR SUPREME A PORTO-NOVO

La construction du siège de la Cour Suprême s'inscrit dans le cadre du programme spécial de réhabilitation de la ville de Porto-Novo, un important volet du programme d'actions du gouvernement. Ce programme spécial vise deux objectifs complémentaires que sont :

- ✚ Réhabiliter la ville de Porto-Novo dans ses attributs de capitale du Bénin, ce qui implique le transfert progressif et programmé des institutions de l'Etat vers cette ville ;
- ✚ Améliorer le cadre de vie des populations qui nécessite la réfection, l'extension ou la création d'infrastructures socio-économiques et culturelles.

Le bâtiment abrite, dans des locaux décents, la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes.

Le siège de la Cour Suprême est érigé sur un domaine de 7.812 m² sis dans l'ancien quartier administratif colonial. Ce domaine fait partie du titre foncier n°185 immatriculé au nom de l'Etat. Il comprend deux blocs reliés par une passerelle : le bloc nord compte quatre niveaux, soit un rez-de-chaussée plus trois étages, tandis que le bloc sud compte huit niveaux dont deux rez-de-chaussée (RDC bas et RDC haut).

L'ensemble représente une surface totale bâtie de 5576,67 m².

D'importants aménagements extérieurs, assainissements, voirie et réseaux divers ont été également réalisés.

La réalisation de ce projet a été confiée à l'AGETUR en maîtrise d'ouvrage déléguée

Le cabinet AFRIQUE OMNITECH, Lauréat du concours d'architecture organisé à cet effet, a assuré la mission d'architecte du projet. Les cabinets ALMEGA-BTP et SOCOTEC ont respectivement assuré les missions de bureau d'études techniques et de contrôle technique des travaux. Le CNERTP a eu la charge des études géotechniques, du contrôle de la qualité et de la mise en œuvre des matériaux. Les travaux ont été exécutés par des entreprises locales.

Démarrés le 04 octobre 2000, les travaux ont été achevés à fin mars 2004.

Cet immeuble qui abrite aujourd'hui la Cour Suprême marque un point important dans le transfert effectif des institutions de la République vers la capitale.



Image après réalisation des travaux

CONSTRUCTION DE VILLAS DES HOTES DE MARQUE A COTONOU

Dans le cadre de l'organisation du sommet des Chefs d'Etat de la CENSAD à Cotonou, le Gouvernement de la République du Bénin a entrepris la construction de logements pour les hôtes de marque.

A cet effet, il a été retenu de renforcer le patrimoine immobilier national de ce type de villa qui faisait vraiment défaut. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée entre l'Etat représenté par le Ministre en charge de l'Urbanisme et l'AGETUR pour conduire cette opération.

Au nombre de dix, lesdites villas ont été implantées sur un site objet des titres fonciers n^{os} 5592, 5593, 5587

de Cotonou, sur l'avenue Jean-Paul II menant à l'aéroport international Bernardin Cardinal GANTIN.

L'ensemble des terrains couvre une superficie de 17.200 m² environ.

Chaque villa est un immeuble de type R+1 ayant une surface bâtie au rez-de-chaussée de 310,45 m² et 340,24 m² au premier étage, soit au total une surface de 650,69 m². L'ensemble constitue un logement de type F8 (6 chambres + 2 séjours).



Maquette d'une villa



Après Réalisation

Pour la réalisation de l'édifice, le maître d'ouvrage a retenu le groupement de cabinets iCONCEPT / KEOPS pour la mission d'architecte. Les missions de bureau d'études techniques et de bureau de contrôle général ont été assurées par ALMEGA-BTP et la mission de contrôle technique par le bureau SOCOTEC. Le laboratoire national CNERTP a eu la charge des études géotechniques, du contrôle de la qualité et de la mise en œuvre des matériaux.

Démarrés en mars 2008, les travaux ont été exécutés par des entreprises locales et se sont achevés en avril 2011.

Vincent de Paul MIDDHAH
Directeur Technique Adjoint AGETUR S.A.



Dans le cadre de sa mission relative à la réalisation d'infrastructures viables et pérennes dans les Etats membres de l'UEMOA pour le bénéfice des populations, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) s'est, au fil des années, accompagnée de partenaires de référence qui l'aident à relever les défis qui se posent à elle en matière de développement inclusif des populations et d'intégration des marchés nationaux.

L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR S.A.) du Bénin qui célèbre cette année ses 25 années de dévouement au service du développement de son pays, fait partie des partenaires de qualité avec lesquels notre Institution a pu travailler.

L'AGETUR S.A. a su démontrer tout au long de ces années, sa capacité à s'adapter et faire face aux enjeux qui se posaient à elle dans l'exécution de ses missions. Intervenant dans des secteurs multiples et variés, notamment : les routes, la voirie urbaine, les bâtiments, l'assainissement, l'hygiène, l'hydraulique (forage & adduction d'eau), les infrastructures sociocommunitaires, la gestion des déchets, les aménagements agricoles, l'entretien d'infrastructures, la gestion concédée d'équipements publics, l'AGETUR S.A. est devenu un acteur incontournable du secteur des BTP au Bénin et un partenaire de choix de la BOAD à travers les différents projets de pavage de rues et d'assainissement dans une vingtaine de communes sur les quarante ayant bénéficié d'un financement de la Banque.

La BOAD peut attester avoir trouvé en l'AGETUR S.A. au fil de leurs collaborations, un partenaire de référence qui participe activement au programme d'aménagement de voies urbaines et d'assainissement dans les 77 Communes du Bénin. Elle note par ailleurs que cette entreprise dispose d'un personnel expérimenté, dévoué et qualifié qui fait preuve d'un savoir-faire de qualité.

C'est avec joie que la BOAD adresse à l'AGETUR S.A., à son Président Directeur Général et à l'ensemble du personnel ses vives félicitations pour le travail accompli à date, et souhaite pleins succès et bon vent à tous pour les prochaines 25 années.



Dyjesck

Assurance, qualité, délai, garantie pour tous travaux de :

- Bâtiment et TP
- Pavage
- Assainissement

Cotonou – Bénin :

01 BP 721, Recette Principale

Tél : (229) 21 33 13 11

Fax : (229) 21 33 44 28

e-mail : dyjesck@yahoo.fr

Abidjan – Côte d'Ivoire :

01 BP 12343 ABJ 01

Tél : (225) 20 32 33 70

Fax : (225) 20 32 33 91

e-mail : dyjesckci@yahoo.fr



AVEC LE CIMENT DIAMANT-D'ONIGBOLO

Construire devient plus facile au BENIN

LE CIMENT DIAMANT D'ONIGBOLO

C'EST LE CIMENT DE DEVELOPPEMENT

L'une des options prises à la conférence nationale des forces vives de la Nation de février 1990 et concrétisée dans la constitution du 11 décembre de la même année est la gestion du pouvoir à la base. Le choix de la décentralisation au Bénin est l'une des réponses aux difficultés de l'Etat central à répondre efficacement aux besoins des populations en matière de services publics. Cette réforme vise le développement à la base et une gouvernance locale de qualité. De façon spécifique, elle permet une plus grande efficacité en matière de développement local en rapprochant les pouvoirs publics des populations, et en facilitant leur participation aux processus de prise de décision.

La gestion communale se réfère à l'organisation interne des collectivités territoriales et l'efficacité dans la fourniture des services aux populations. Elle s'apprécie principalement au regard des missions définies dans les lois sur la décentralisation à travers diverses compétences¹ transférées aux communes.

Après douze années de pratique de la décentralisation marquées par deux mandatures déjà échues, la problématique de l'heure est à l'état des lieux.

Loin de faire un bilan exhaustif du processus de décentralisation, il ressort des constats et appréciations des acteurs que plusieurs défis restent à relever.

Insuffisance du transfert des ressources financières aux communes

Nombre de prérogatives sont encore exercées en lieu et place des communes par l'Etat central à travers les ministères sectoriels qui maintiennent les ressources financières indispensables pour l'exécution des projets de compétences communales. Or de la troisième orientation de la Politique Nationale de la Décentralisation et de la Déconcentration (PONADEC), il ressort que le rôle, les compétences et les prérogatives des communes devraient être reconnues et respectées. Pour permettre aux communes d'exercer leurs compétences en maîtrise d'ouvrage, il a été mis en place, à partir de 2008, le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), mécanisme national de transfert des ressources du budget de l'Etat vers les communes. De plus, la part des dépenses des communes par rapport aux dépenses de l'Etat est encore très faible, comme en témoigne la dégressivité de la dotation FADeC/ budget national (par exemple 3,3% en 2015 contre 3,9% en 2014 alors que la norme UEMOA est fixée à 15%). La subsidiarité revendiquée par la décentralisation ne semble donc pas encore réalisée. C'est ce qui justifie ce point de vue de

François YATTA selon lequel : **Les décisions relatives aux dépenses publiques prises au niveau local ont plus de chances de refléter la demande des services locaux que des décisions prises par un gouvernement central lointain**».

La qualité des services comme baromètre des actions des autorités locales

De 1992 à 2013, soit deux décennies, la population du Bénin a plus que doublé passant de 4.915.555 habitants à 10.008.749² habitants avec une très forte concentration dans les principales villes. Cette évolution de la population, surtout au niveau des nouvelles villes qui sont devenues de véritables cités dortoirs, demande des investissements massifs pour améliorer les services urbains. Ces services de base concernent en particulier les secteurs de l'hygiène et de l'assainissement, (*drainage des eaux pluviales, gestion des eaux usées, gestion des déchets solides et ménagers*), la mobilité urbaine, la santé, l'éducation (*primaire et secondaire*), la sécurité publique, etc. Actuellement les investissements que nécessitent ces services dépassent largement les budgets des communes. Or la qualité de ces services est en effet un des indicateurs de gestion des villes, par lesquels le citoyen apprécie les performances des autorités locales.

Ceci amène les communes à recourir à d'autres sources de financement pour faire face à certains investissements. Trois modes de financement sont possibles : les emprunts, le Partenariat Public Privé (PPP) et la valorisation foncière. La mobilisation des ressources extérieures dépend de la capacité des communes à mobiliser des ressources propres et sur le long terme. L'amélioration de la mobilisation de ces ressources exige une transparence de la gestion des fonds publics au niveau local. Cette transparence passe par la reddition des comptes et l'analyse prospective.

De plus, les facteurs qui handicapent la qualité du développement urbain et les services aux populations résident aussi dans les faibles performances dont font preuve certaines communes et qui découlent de grands dysfonctionnements internes, comme la faible capacité d'absorption de certains financements. La faible capacité d'absorption des financements au niveau local s'explique parfois par le déficit du personnel communal et leurs niveaux de compétences qui n'est pas toujours adapté aux missions des communes. Par conséquent, le renforcement des capacités du personnel devient aujourd'hui un défi urgent à relever. C'est ce qui a motivé la création du Centre de Formation de l'Administration Locale (CeFAL) en 2012.

¹ Article 84 à 107 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en république du Bénin.

² RGPH4

Le cas échéant, les agences d'exécution reconnues pour leur efficacité dans le secteur du service urbain, sont sollicitées directement par les communes ou les partenaires techniques et financiers en vue du renforcement de leurs capacités d'intervention.

La participation citoyenne

L'adhésion des citoyens aux stratégies, l'efficacité de la gestion, la transparence de l'action, la capacité à rendre compte, participent du renforcement des performances économiques et de l'autonomie locale. À l'inverse, une gestion autocratique, solitaire et sans reddition de compte, des décisions opaques et arbitraires, entraînent à la longue l'affaiblissement de l'économie locale et une perte complète de légitimité pour la collectivité territoriale. Les périodes électorales ne doivent pas être les seuls moments de dialogue avec les populations.

La gestion participative est une démarche de dialogue entre les élus locaux et les parties prenantes. Ailleurs, les outils performants pour une gestion participative expérimentés portent sur :

- les opérations portes ouvertes ;
- les comptes rendus réguliers ;

- la consultation ponctuelle des acteurs de la société civile ;
- la création des espaces de concertation (*comités de quartier, conseil des jeunes, etc.*) ;
- l'utilisation des moyens traditionnels et modernes de communication avec les populations ;
- etc.

Le respect de ces normes en matière de gestion communale renforce la légitimité de l'équipe de gestion de la commune dans l'exercice de ses compétences. De plus, l'instauration du principe de réciprocité favorise l'augmentation du recouvrement des taxes et stimule le développement des services publics puis l'adhésion des populations aux initiatives des élus communaux. Les collectivités locales béninoises ont tout intérêt à adopter ces normes pour s'inscrire dans la dynamique d'amélioration de l'offre des services aux populations.

Lazare C. HOUNGUEVI

Spécialiste en finances publiques et gestion municipale - AGETUR S.A.

CEPEPE
CENTRE DE PROMOTION ET D'ENCADREMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

FONAGA
FONDS NATIONAL DE GARANTIE ET D'ASSISTANCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

QUI SOMMES-NOUS ?

- Assistance aux entreprises
- Encadrement des marchés
- Formation
- Gestion de projets - programmes
- Gestion de fonds de garantie

GARANTIES OFFERTES :

Garanties à moyen et long termes, pour couvrir partiellement les crédits d'investissement accordés par les banques aux propriétaires et dirigeants d'entreprises.

- Cautionnements à court terme

1. Cautionnements liés aux marchés :

- Caution de Soumission
- Caution d'avance de démarrage
- Caution de bonne fin d'exécution
- Caution de retour de garantie
- Caution de facilités sur marchés accordées par les banques

2. Garanties financières exigées par la CIMA

Promouvoir l'initiative privée / Promoting private initiative

Environ **350** entreprises bénéficient de l'assistance du CePEPE par an

About **350** enterprises benefit from Cepepe's assistance per year

CePEPE Siège
01 BP 2093 Tél. : +229 21 31 44 47 / +229 21 31 22 61
e-mail : cepepe@cepepe.org • site : www.cepepe.org
Antenne Région Nord - PARAKOU - Tél. 23 61 08 81

Leader en Afrique de l'Ouest

BatiMat

Leader en Qualité

avenue Desirée Cissé EPV (Entrée de la zone industrielle Lomé-ASSIST) - BP 03-007 Cotonou - BENIN
Tél. (+229) 20 00 80 00 00 • Fax (+229) 20 00 80 00 00 • bati@bati.mat

ELECTRICITE • CARRELAGE • SERRAILLERIE • MAINTENANCE • PLUMBING • FUMERIE • PLUMBING • SERRAILLERIE • PLUMBING

Après environ deux décennies de régime socialiste de type Marxiste Léniniste, le Bénin a opté, à la faveur de la conférence des forces vives de la Nation de février 1990, pour le renouveau démocratique comme ligne politique et pour système économique le libéralisme. A l'époque, le pays était dans une situation socio-politico-économique désastreuse où tous les secteurs étaient touchés.

Le secteur des BTP était particulièrement affecté par cette crise économique. Les acteurs du secteur, notamment les entreprises, les bureaux d'études et l'administration publique chargée exclusivement de la maîtrise d'ouvrage publique à l'époque, étaient en difficultés. Les infrastructures socio-économiques étaient quasi inexistantes, même dans la capitale économique Cotonou dénommée à l'époque « Coto-trou ».

C'est dans cet environnement hostile que vit le jour **l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR)**, première agence de maîtrise d'ouvrage déléguée au Bénin, qui sera suivie par d'autres. Les défis étaient immenses et l'activité de maîtrise d'ouvrage déléguée n'était pas bien connue du grand public.

Grâce à la nouvelle orientation économique du pays, l'Etat a engagé plusieurs actions qui ont déclenché la mise en œuvre de vastes programmes de réhabilitation des infrastructures.

Avec un peu de recul, on peut observer à juste titre que beaucoup de progrès ont été accomplis dans ce secteur d'activités à travers divers projets réalisés avec comme pionnier et leader l'AGETUR.

D'abord, les agences de maîtrise d'ouvrage déléguée accompagnent le pouvoir public dans la réalisation effective des projets de développement et de ce fait augmentent la capacité de consommation des ressources nationales et surtout celles des partenaires techniques et financiers.

Ensuite, il faut noter que tous les autres acteurs du secteur des BTP ont tiré profit de ce regain d'activités. Beaucoup d'entreprises et de bureaux d'études sont créés depuis lors et progressent en dépit de quelques difficultés conjoncturelles. Les corps de métiers spécialisés (maçons,

coffreurs, menuisiers, charpentiers, ferrailleurs, staffeurs, carreleurs, électriciens, frigoristes, etc.) se sont également développés.

Enfin, l'accroissement des projets d'infrastructures au Bénin a forcément un impact positif sur l'économie avec le développement du commerce des matériaux de construction et l'installation progressive d'industries de matériaux de construction. Dans ce succès collectif des agences de maîtrise d'ouvrage déléguée au Bénin, il faut reconnaître que l'AGETUR s'est distinguée par un leadership de qualité et le professionnalisme de son personnel. Pour être plus explicite, l'AGETUR n'a laissé aucune place à l'improvisation ; elle a contribué à l'optimisation des coûts, à la réduction des délais d'exécution et à l'amélioration de la qualité des ouvrages.

L'AGETUR a su impliquer tous les intervenants à l'acte de construire dans un processus éclairé et maîtrisé dans lequel on retrouve un management rigoureux permettant de suivre aussi bien les maîtres d'œuvre que les entreprises de travaux.

AFRIQUE-OMNITECH, bureau d'études créé depuis 1979 a eu beaucoup de plaisir à travailler avec l'AGETUR sur plusieurs projets dont les plus importants sont : le siège de la Cour Suprême à Porto-Novo, l'hôtel AZALAI à Cotonou, la Direction Départementale de la Prospective et du Développement du Borgou-Alibori, la Direction Générale de l'AGETUR, etc.

La quête permanente d'efficacité a amené l'AGETUR à entreprendre une démarche qualité qui l'a conduite à la certification ISO 9001. L'AGETUR trace ainsi la voie à son internationalisation. Ceci devra également être le chemin à suivre pour les entreprises et les bureaux d'études : être au sommet de l'art à l'intérieur et arriver à s'internationaliser, ne serait-ce que dans la sous-région.

A l'occasion des 25 années d'existence de l'AGETUR, je félicite l'équipe dirigeante et tout le personnel pour les brillants résultats obtenus. Je lui délivre un satisfecit en ARGENT et pour bientôt, une célébration dorée.

Gilbert AHODI

Directeur Général AFRIQUE OMNITECH



Sté EMACO SARL

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

FER À BÉTON, BAC ALU, ETANCHÉITÉS, CARREAUX, SANITAIRES, PLOMBERIES, BOIS DE COFFRAGE, ETAIN MÉTALLIQUE, PEINTURE ASTRAL, TUYAUX GALVANISÉS, TUBES CARRÉS, TÔLES NOIRES, CORNIÈRES, CONTRE PLAQUÉ, FER IPN, ÉLECTRICITÉS, TUILES... ETC.

01 BP. 1995 - Tél. : (229) 21 31 30 91 / 21 31 14 23 - Cell. 90 90 16 52 / 97 97 55 99

Fax : (229) 21 31 45 03 - E-mail : emacobenin@hotmail.fr

N° IFU : 3201000496513 C/43 Rue 103 DAKODONOU, Vons face Maternité Lagune Cotonou-Rép. du Bénin

Dans l'exercice de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, l'AGETUR S.A a acquis une expérience certaine dans le processus de montage et de mise en œuvre de projets de développement financés par l'Etat béninois et divers partenaires techniques et financiers (PTF). De l'expérience de l'AGETUR, il apparaît que les difficultés souvent rencontrées dans la gestion des projets sont en relation directe avec le niveau de préparation des différentes étapes du projet.

La déclinaison du cycle de vie du projet regroupe plusieurs étapes et varie très peu en fonction des bailleurs de fonds. On y retrouve en général les étapes ci-après :

- 1- **La programmation** : elle s'inspire des politiques et stratégies nationales qui sont en phase avec celles du bailleur dont les fonds seront sollicités. Il faut donc bien connaître les domaines d'intervention des bailleurs pour mieux orienter les requêtes de financement. Des conciliabules entre le gouvernement et le bailleur démarrent déjà à cette étape pour affiner la programmation.
- 2- **L'identification** : c'est à cette étape que la partie nationale, composée du ministère sectoriel, du maître d'ouvrage et de ses démembrements, procède à l'identification des problèmes à traiter et de leurs causes. Les résultats de cette campagne sont confrontés aux solutions potentiellement faisables avec une ébauche des modalités de leur réalisation. Cette étape très délicate, conditionne la réussite du projet et il est parfois nécessaire que la partie nationale finance des études sommaires pour affiner les diagnostics. Certains bailleurs de fonds acceptent également de financer cette étape avec un fonds de préparation du projet.
- 3- **La préparation** : c'est une phase de conception et de mise en forme des idées. On y procède à la définition du cadre logique du projet (objectif général, objectifs spécifiques, résultats, activités, moyens, indicateurs, sources de vérification, hypothèses, etc.), à l'élaboration du calendrier des activités et au montage du cadre institutionnel. C'est à la fin de cette étape que le document du projet prend corps.
- 4- **La mise en vigueur**
Après la phase de préparation qui est essentiellement technique, suit l'étape de négociation au cours de laquelle les deux parties s'accordent sur le contenu du projet.

Il s'ensuit l'élaboration de l'accord de financement, son approbation par les hautes instances du bailleur de fonds, la signature dudit accord et son entrée en vigueur suivant les conditionnalités.

- 5- **La mise en œuvre** : c'est le déroulement des activités retenues. Elle comporte les phases de passation des marchés, de la gestion des contrats, du monitoring, etc. Elle se termine par la réalisation du projet et devrait consacrer la satisfaction des bénéficiaires. Pendant la mise en œuvre du projet, une équipe du bailleur s'assure que les crédits sont bien utilisés aux fins prévues et que les critères de performance sont respectés.
- 6- **L'évaluation** : elle prend en général la forme d'un audit pour comparer les résultats atteints aux objectifs de départ. L'évaluation permet de mesurer la pertinence et le degré de réalisation des objectifs, l'efficacité et la durabilité des acquis. Elle fournit les informations crédibles et utiles, permettant d'intégrer les enseignements tirés dans le processus de prise de décision. Elle intervient en général dans un premier temps, à mi-parcours du projet pour permettre de décider de la restructuration du projet et/ou en fin de projet pour tirer les enseignements à faire valoir lors du montage d'un autre projet.

Il faut tout de même signaler qu'en fonction des préoccupations des parties prenantes, des étapes intermédiaires peuvent être insérées ou occultées dans le cycle du projet.

De plus en plus, les préoccupations d'ordre environnemental et social tiennent une place importante dans le cycle du projet.

Certains projets financés par les PTF requièrent l'autorisation préalable par l'Assemblée Nationale. Cette étape permet à la représentation nationale de s'assurer que les activités prévues s'inscrivent dans les orientations stratégiques du pays. Le niveau d'endettement du pays constitue souvent l'une de ses principales préoccupations.

Clément SOUDE
Chef Projets AGETUR S.A.

25 ANS DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS



**L'AGETUR S.A a favorisé la création et la promotion de
certaines d'entreprises et bureaux d'études nationaux.**

N'HESITEZ PLUS !
COMMANDEZ VOS VILLAS DE TYPE F5 ET F6



BANQUE ATLANTIQUE, partenaire de l'AGETUR dans
l'opération de promotion immobilière à Houéyiho



enfin !

...DES VILLAS DE VOS RÊVES...

31 VILLAS DE TRES BON STANDING,
STYLE CONTEMPORAIN, SIMPLICITE ARTISTIQUE,
ALLIANT FONCTIONNALITE ET BON RAPPORT QUALITE/COÛT,
IMPLANTÉES DANS UN ENVIRONNEMENT ASSAINI.



Contactez l'AGETUR au 5089, Avenue Jean Paul II, route de l'aéroport

01 BP 2780 COTONOU - BENIN - Tel. : (+229) 21 30 51 10 / 21 30 51 73 / 21 30 54 65 / 21 30 39 11 / 21 30 39 21 / 21 30 54 70
Fax. : +229 21 30 51 30 - E-mail dgagetur@agetur.bj

La technique de pavage de voie est très ancienne. Des siècles avant notre ère, les Carthaginois pavaient déjà leurs routes. Aux époques minoenne et mycénienne (2500-1000 av. J.-C.), il existait déjà en Grèce des rues pavées. Ainsi, une route pavée, bordée de magasins, conduisait au palais de Cnossos et aboutissait à une place carrée, garnie de sièges sur deux côtés. Une rampe large de 8 mètres, pavée de grandes dalles irrégulières, subsiste au sud-ouest de l'enceinte de Troie.

En Afrique sub-saharienne, cette technique est relativement récente. En dehors de quelques rares cas de revêtement de voies en pavés sur des longueurs significatives, les techniciens de la route appliquaient plus souvent cette solution pour traiter des points critiques très localisés.

La vulgarisation du pavage de voies, à une échelle importante, n'est intervenue en Afrique sub-saharienne que dans les années 90, avec la création de l'AGETUR au Bénin. Tenant compte de la nature vaseuse du sol dans les villes côtières du Bénin, de la facilité relative de construction et d'entretien, ainsi que des impacts positifs sur l'utilisation de la main d'œuvre locale, l'AGETUR fit d'emblée, en accord avec les maîtres d'ouvrage, le choix de généraliser le pavage des voies dans les opérations qui lui étaient confiées.



Opération de pose de pavés

Après un quart de siècle d'activités, la construction des voies avec des pavés en béton de type TRIEF est devenue l'un des signes distinctifs de l'AGETUR. Cette technique de construction de voies urbaines a été largement adoptée au Bénin et dans la sous-région. Toutefois, pour la pérenniser, il convient de soigner la qualité des voies pavées livrées à la circulation. Pour ce faire, une attention particulière doit être accordée à certaines étapes sensibles du processus de construction.

La production des pavés qui constitue une étape fondamentale du processus n'est pas encore totalement industrialisée au Bénin. Les fabricants utilisent plutôt des unités semi-industrielles incluant des bétonnières de grande capacité, des tables vibrantes électriques et des palettes en bois pour transporter

manuellement les pavés dès leur fabrication. A ce niveau, il importe de veiller aux aspects suivants :

- La qualité des moules doit être vérifiée avec rigueur avant le démarrage de la production. Les dimensions et la forme des pavés répondent à des équations très précises. Les tolérances dimensionnelles des moules sont au plus de $\frac{1}{2}$ millimètre. Les moules doivent être en fonte à graphite lamellaire et ceux qui présentent des déformations ou de l'usure après un certain nombre de rotations doivent être mis hors service.
- Le dosage du béton doit rigoureusement respecter les prescriptions de 400kg/m³. Un sous-dosage entraîne un fort taux de bris lors de la manutention et un fendage des pavés sous l'effet du trafic.
- Le temps de vibration minimum conseillé varie de 10 à 20 secondes selon la consistance du béton. Un temps plus court n'offre pas la garantie d'une homogénéité du béton qui peut alors inclure des vides préjudiciables à la résistance des pavés au trafic.
- Les conditions de mûrissement des pavés doivent éviter la déshydratation précoce du béton. Les pavés doivent être conservés sous abri et ne doivent être soumis à aucune manipulation ni aucun chargement pendant 20 heures au minimum, afin d'assurer une prise et un début de mûrissement corrects. Ensuite, il est prescrit de couvrir les pavés par des sacs de jute et de faire deux arrosages journaliers (matin et après-midi) sous abri pendant 10 jours. Enfin, et pour autant que les spécifications en matière de résistance soient respectées, aucun transport n'est autorisé avant un délai minimum de 14 jours.



Pavés fraîchement démoulés sous abri

Parallèlement à la production des pavés, les opérations de construction de la voie proprement dite se déroulent en plusieurs étapes.

Les travaux topographiques sont d'une importance de premier plan dans la réussite du pavage de voie. En général, les entreprises ont tendance à sous-traiter ce volet à des spécialistes. Parfois, on note des engagements multiples de la part de ces derniers, ce qui peut conduire à une absence momentanée ou durable du chantier, préjudiciable à la bonne exécution des travaux. Il convient aussi de veiller à la qualité des équipements

topographiques pour éviter des levés peu fiables. Une attention particulière doit être portée à la recherche des repères de nivellement afin de raccorder le chantier au système IGN (Institut Géographique National) et s'assurer de la concordance avec les ouvrages existants (lignes rouges, côtes file d'eau, etc.). Des erreurs dans les levés topographiques peuvent induire des variations (dans un sens comme dans l'autre) des quantités de terrassements.

A la phase de construction des ouvrages d'assainissement, la qualité du coffrage est l'un des paramètres importants de réussite, notamment pour les voiles et feuillures des caniveaux. Plusieurs types de coffrages sont rencontrés sur les chantiers ; on en distingue en bois ou en tôle avec des renforts et contreventements de diverses natures. Ces panneaux sont souvent de fabrication artisanale. Mais, du fait de leur dégradation précoce, il est recommandable de s'orienter vers des panneaux industriels offrant plus de fiabilité et de durabilité. Cette option induit un investissement plus important au départ, mais des calculs économiques prouvent qu'ils sont plus rentables et constituent un gage de la bonne qualité des ouvrages.

La pose des bordures obéit à un schéma de principe bien connu. Il s'agit de la pure maçonnerie consistant à aligner au cordeau et à hourder les joints, en se callant sur les niveaux altimétriques fixés par le topographe. Au même titre que les caniveaux, ces bordures tiennent lieu de butés pour la chaussée et, lorsqu'elles sont mal exécutées, constituent le point de départ de la dégradation de la route. La pose des bordures mérite donc la plus grande attention. Les plans de fondation et le dosage du béton de pose (à ne pas assimiler à du béton de propreté) doivent être respectés à la lettre.

La couche de base est l'élément principal de résistance de la chaussée et doit être réalisée avec le plus grand soin pour garantir la durabilité de la chaussée pavée. Le matériau utilisé est généralement le sable silteux, communément appelé terre jaune, dans les zones où ce matériau est disponible, ou du graveleux latéritique. Il importe de vérifier les qualités géotechniques du matériau et de le débarrasser des racines et autres débris végétaux au moment de sa mise en œuvre.



Mise en œuvre de la couche de base

Le compactage de la couche de base confère la résistance à la chaussée. Il convient d'insister sur la nécessité d'utiliser un compacteur lourd (14 tonnes ou plus) pour conférer la portance requise à la couche de base. Il est dangereux de ne pas réaliser convenablement le compactage mécanique car la chaussée ne résisterait pas au trafic.

Le lit de pose est la couche en sable pulvérulent insérée entre la couche de base et les pavés. Son épaisseur est strictement réglementée à 3 centimètres. Un lit de pose plus épais induit des tassements différentiels et une déformation rapide de la surface de roulement. A l'opposé, un lit de pose moins épais peut entraîner un poinçonnement de la couche de base avec un risque de rupture des pavés. L'épaisseur du lit de pose doit être uniforme. Il ne doit en aucun cas servir pour le rattrapage des irrégularités de la couche de base.

Le sablage et le compactage : Après la pose des pavés sur le lit de sable, il faut répandre sur les pavés du sable pulvérulent et le balayer pour remplir les joints. L'utilisation du mortier de ciment pour le remplissage des joints est proscrite. Un compactage s'effectue à l'aide d'une plaque vibrante pour permettre la mise en place correcte des pavés et le remplissage des joints. L'usage d'un compacteur à cylindre est proscrit.

Les dallettes sont des éléments préfabriqués en béton armé destinées à couvrir les caniveaux. Elles sont souvent fabriquées sous hangar ou sur place sur des dalles fixes. Il importe de les réaliser de façon à ce qu'elles remplissent exactement et correctement les ouvertures. Le coffrage doit donc être soigné et rigoureux. Une attention particulière doit être accordée au ferrailage qui diffère selon que la dallette est destinée à la rue ou au trottoir. Afin d'éviter des casses dues à la permutation des faces lors de la pose ou des opérations de curage, il est conseillé d'adopter un ferrailage symétrique. Les conditions de mûrissement doivent aussi être suivies avec attention.

Les avaloirs sont les éléments par lesquels les eaux de ruissellement descendent dans les caniveaux. Leur réalisation implique souvent la construction d'un regard en béton armé et la pose d'une grille en fonte ductile. L'attention des intervenants est appelée ici sur le compactage autour de cet élément particulier qui est parfois le point de départ des dégradations de la chaussée. Il convient d'utiliser des compacteurs de petites dimensions (genre « dame sauteuse »), pour réussir le compactage autour des regards. L'un des vices souvent constatés est l'utilisation de mortier comme matériau de fixation lors de la pose de la grille ; du béton dosé à 350

CONSTRUCTION D'UNE VOIE PAVEE : QUELQUES POINTS D'ATTENTION POUR LA BONNE QUALITE DE L'OUVRAGE



kg/m3 est prescrit. Aussi, le calage de la côte de la grille doit-il être fait de façon à créer un léger abaissement par rapport à la côte chaussée.



Regard avaloir sur une voie pavée

Le personnel d'encadrement est, à l'instar de tout chantier de construction, le tout premier facteur de réussite d'une opération de pavage de voie. Le minimum à pourvoir ici est une équipe de trois personnes composée comme suit :

- un conducteur de travaux justifiant du niveau BAC+3 en génie civil avec cinq années d'expérience générale et ayant participé à la réalisation d'au moins deux chantiers de pavage de rues ;
 - un chef chantier justifiant au moins du niveau BAC+2 en génie civil avec deux années d'expérience et ayant participé à la réalisation d'au moins deux chantiers de pavage de rues ;
 - un chef approvisionnement justifiant du niveau BAC+2 en gestion avec deux années d'expérience.
- Il est important que cette équipe d'encadrement s'appuie sur des ouvriers spécialisés et un personnel d'exécution en nombre suffisant pour produire les rendements attendus. Sans être exhaustifs, les points abordés ici visent à attirer l'attention des contrôleurs et des responsables d'entreprises dans le sens d'une amélioration de la qualité des voies pavées.

Après 25 années d'expérience, le Bénin est devenu, à travers l'AGETUR, la référence en matière de pavage de voies urbaines. Au-delà de la quantité, l'Agence attache toujours du prix à la qualité.

Marcellin BOCOVE

DGA Chargé des Opérations AGETUR S.A.

Bitumage et éclairage public dans la ville de Parakou

Construction du Tribunal de Première Instance d'Abomey-Calavi

Pavage dans le cadre de la viabilisation des Villas CEN-SAD à Agblangandim

PERS-BTP

RC N°20-937-A
INSAE : 297 832 457 9003
CB N° 94/110767/001/000/0/24 BIBE

Ingénieurs - conseils
06 BP 1907 COTONOU
Tel : (229) 21 33 72 94
Bureau carré 4098 M Akpakpa

Etudes Techniques, Expertise, Etude Economique, Contrôle, Coordination, Pilotage /email : persbtp@yahoo.fr

ACTIVITES

Le Cabinet PERS-BTP Ingénieurs - Conseils intervient pour assurer des missions d'ingénierie et d'expertise dans l'ensemble des domaines du bâtiment et des travaux publics (voirie urbaines, pistes rurales, routes et ouvrage d'art, infrastructures de transport, divers équipements collectifs, etc.).

Ces missions couvrent toutes les phases, des études préliminaires aux études détaillées ; études générales (études économiques, faisabilité...), études techniques approfondies, surveillance, contrôle et assistance en phase d'exécution, expertises et évaluations, etc.

TYPES D'INTERVENTIONS

- ✎ Etudes générales : Enquêtes, expertise, études économiques, études techniques de faisabilité, planification, tarification, etc.
- ✎ Etudes techniques préliminaires et détaillées avec élaboration des plans d'exécution et des dossiers d'appel d'offres pour la sélection des entreprises en vue de la construction des ouvrages de bâtiments, routes et ouvrages d'art, aménagements, topographie, mécanique des sols, fondations spéciales, études de trafic, études techniques de faisabilité, etc.
- ✎ Assistance et conseil : Elaboration des termes de référence, contrats, évaluation des offres, gestion des projets, surveillance et contrôle technique, assistance technique, coordination, post-évaluation, expertise, etc.

PERS-BTP Ingénieurs Conseils, au cœur des Bâtiments et Travaux Publics

Pour un rapprochement de l'intégration vers les peuples, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (l'UEMOA), dans le cadre de sa politique sectorielle, a retenu de mettre en œuvre des programmes de réalisation d'infrastructures dans l'espace communautaire. A cet effet, le Programme Economique Régional de l'UEMOA (PER) a été élaboré en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et à une croissance durable dans les pays membres de l'Union. Pour ce qui concerne la République du Bénin, l'accès à l'eau potable étant l'une des grandes priorités de la stratégie de réduction de la pauvreté, la Commission de l'**UEMOA**, à travers son

Programme d'Hydraulique Villageoise (PHV/UEMOA), l'un des volets du PER, a réalisé au Bénin et en accord avec le gouvernement de la République un ensemble de 500 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine. Ces forages, répartis dans tous les départements du pays sauf le Littoral, ont été réalisés sur la base de trois conventions successives d'un montant global de **4 698 650 000 F CFA**. La première convention a été signée en décembre 2006 et a permis de réaliser 300 forages achevés en 2008. Les performances exceptionnelles de l'AGETUR dans la conduite de ce projet ont conduit l'UEMOA à gratifier le Bénin d'une tranche supplémentaire de 100 forages en 2009. Au regard de l'impact très significatif des deux premières tranches, le gouvernement a sollicité et obtenu une troisième tranche d'urgence de 100 forages supplémentaires dont la convention a été signée en juin 2014. Le constat d'achèvement de ces 100 nouveaux forages a eu lieu en août 2015.

Sur le plan institutionnel, le programme fait l'objet de conventions tripartites entre l'UEMOA (Maître d'Ouvrage), l'AGETUR S.A. (Maître d'Ouvrage Délégué) et la République du Bénin (Bénéficiaire). L'UEMOA apporte les fonds nécessaires à la réalisation des forages. L'AGETUR S.A. se charge de la passation et de la gestion des marchés et contrats. L'UEMOA met directement les fonds à la disposition de l'Agence pour le paiement des prestataires et les vérifications et contrôle de la qualité des dépenses sont effectués a posteriori. La programmation des localités devant recevoir les forages est du ressort du Ministère en charge de l'Hydraulique. La Direction

Générale de l'Eau est la structure d'ancrage du projet au sein du Ministère. Un cadre de cette direction est nommé Coordonnateur et est de ce fait, l'interlocuteur privilégié de l'AGETUR pour la programmation et la réalisation des

ouvrages dans les différentes localités. A la fin des travaux, les forages sont en principe rétrocédés au bénéficiaire par une convention de rétrocession entre l'UEMOA et la République du Bénin. L'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur les forages par les communes bénéficiaires démarre normalement à partir de la signature de cette convention de rétrocession.

L'exécution du projet se fait en respectant la Stratégie Nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Cette stratégie, initialement basée sur l'approche par la demande communautaire, l'est actuellement sur l'approche par la programmation communale, et ce, depuis 2010.

Sur le plan technique, la réalisation des ouvrages suit un processus classique, notamment les études d'implantation, les sondages et les tubages définitifs, les pompages d'essai, les analyses physicochimiques et bactériologiques de l'eau et la mise en place du dispositif d'exhaure, comprenant les pompes. Mais pour certaines localités des communes telles que Ouinhi, Dangbo, Zagnanado, Zogbodomey, Bopa et Lalo ainsi que leurs environs, les forages sont souvent artésiens et l'eau jaillit naturellement sous une pression au-dessus du terrain naturel, suffisante pour ne point nécessiter l'installation d'une pompe dans le dispositif d'exhaure. Pour ces forages, la pompe à motricité humaine est remplacée simplement par une rampe de robinets de prise d'eau à l'instar des bornes fontaines ou des robinets de puisage domestiques en milieu urbain.



Affluence autour d'un forage du PHV/UEMOA



Aménagement en tête d'un forage artésien

Dans le cadre du PHV/UEMOA, les forages sont immédiatement désinfectés et mis en exploitation après la pose des pompes le cas échéant. Ce qui permet de bien tester, et ce, pendant des mois, la fonctionnalité de l'ouvrage avant les opérations de réception technique. A l'issue de cette réception qui consacre l'achèvement des travaux, un procès-verbal de constat d'achèvement est rédigé pour chaque ouvrage et les actions correctives éventuelles sont menées avant la programmation de la réception provisoire de l'ouvrage. Il y a donc un temps relativement appréciable entre la date de début d'exploitation du forage et la date de réception provisoire, ce qui permet de s'assurer, avant ladite réception, du bon fonctionnement de l'ouvrage et surtout de la pompe.

Les forages du PHV/UEMOA au Bénin ont fait l'objet de dispositions particulières pour leurs marquages et leurs identifications.



Panneau d'identification

Pour l'identification, chaque forage est accompagné d'un panneau de grande taille mettant en exergue le cadre institutionnel du projet. La couleur du fond du panneau est blanche et sa taille est telle qu'il est généralement visible à un kilomètre à la ronde au tour de l'ouvrage. Le logo de l'UEMOA est facilement identifiable et visible à partir d'environ 300 mètres à l'approche du forage. Pour le marquage de l'ouvrage, les

inscriptions sont gravées dans le béton frais lors de la réalisation de la margelle. Ces inscriptions permettent d'identifier le forage (le programme : PHV/UEMOA, le Maître d'Ouvrage Délégué : AGETUR, la localité,

la date de réalisation de la margelle) et de dresser ses caractéristiques techniques essentielles (la profondeur du forage, la côte d'installation de la pompe, le niveau statique et le débit d'exploitation du forage)



Marquage dans le béton frais pour identification des forages

La réalisation de ces forages a permis de desservir un minimum de 125 000 habitants par des points d'eau potable, contribuant ainsi à **l'amélioration des conditions de vie de ces populations rurales, toute chose qui garantit une meilleure production pour un développement économique durable du pays**. Le projet a permis aussi de développer l'implication et la participation des communautés rurales et des communes à la gestion des points d'eau. En effet, dans le cadre du projet, dès l'installation de la pompe, une clé multifonction est remise au responsable villageois de la pompe ainsi qu'un dépliant pédagogique pour les opérations de petites réparations sur les pompes.



Séance de remise de clé multifonctions et du dépliant au responsable villageois de pompe

Cette clé est remise plus tard au gestionnaire ou délégataire retenu par la communauté pour l'affermage de l'ouvrage. Pour les grosses réparations, des artisans réparateurs sont formés et disponibles par zone pour toutes les localités et sur toute l'étendue du territoire.

... Nous avons commencé avec l'AGETUR par la réalisation de 300 forages à motricité humaine sur l'ensemble du territoire béninois. L'expérience nous a prouvé que l'AGETUR était performante puisque les 300 forages ont été réalisés selon les délais et même avant les délais, ce qui a valu d'ailleurs au Bénin de bénéficier, dans le cadre de ce programme de 100 forages supplémentaires, immédiatement réalisés par l'AGETUR. Nous avons, par ailleurs, engagé un nouveau programme de 100 forages supplémentaires en cours de finition à l'heure où je vous parle. Nous avons aussi d'autres activités qui sont en cours d'exécution. Comme je l'ai dit déjà au départ, c'est parce que nous nous étions assurés de la réalisation efficace des chantiers par l'AGETUR, que nous l'avons choisi comme Agence d'exécution

...L'AGETUR nous a donné pleine satisfaction dans le cadre de l'exécution des programmes, autant dans le respect des délais, dans la célérité que dans les relations que nous entretenons avec elle...

Badjibassa BABAKA, Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA au Bénin, Responsable du Bureau des Représentations de l'UEMOA de 2011 à 2015



Remise officielle d'une caisse à outils
à un artisan réparateur par le Chef de l'Etat

Des caisses à outils spécifiques leur sont remises gratuitement. Par ailleurs, la disponibilité des pièces de rechange et d'un circuit de distribution a été un des critères essentiels pour la sélection de la marque de pompe utilisée pour le projet. La vente de ces pièces par des distributeurs locaux constitue une activité commerciale qui génère certainement des ressources au profit des communes à travers les taxes perçues.

La réalisation de ces ouvrages a renforcé la maîtrise d'ouvrage communale qui devra s'exercer désormais aussi par la gestion de l'entretien du patrimoine que constituent ces forages. Il s'agit de garantir l'offre de service public que constitue la fourniture de l'eau potable aux populations. La gestion et l'entretien des ouvrages nécessitent des ressources financières pour les grosses réparations et le renouvellement des équipements.

Dans le contexte actuel, la stratégie nationale dans le secteur de l'eau en milieu rural confère aux communes le pouvoir de déléguer, par affermage, la gestion des ouvrages. Le fermier est généralement un citoyen résident de la commune. La commune perçoit ainsi des redevances sur l'exploitation de l'ouvrage en vue de faire face aux opérations de renouvellement des pièces et aux prestations des grandes réparations de la part des artisans réparateurs. Quant au fermier, il devra aussi faire face aux dépenses relatives aux pièces d'usures courantes et, le cas échéant, aux prestations des artisans réparateurs pour des petites pannes relevant de

sa responsabilité. Le montant des redevances versées à la commune par les délégataires est généralement de 5 000 FCFA par mois. Le prix de vente de l'eau est fixé par la commune et est généralement de 25 francs pour deux bidons de 25 litres. Il revient alors au fermier d'asseoir sa politique de marketing pour rentabiliser son affaire. Les initiatives dans ce sens vont jusqu'à la construction, par le délégataire, d'un abri pour l'ouvrage qui, généralement lui est remis à ciel ouvert. La clientèle est ainsi protégée du soleil ou de la pluie pendant l'approvisionnement en eau. Du point de vue financier, les fermiers arrivent dans certaines localités à vendre au moins 50 bidons de 25 litres par jour, ce qui équivaut à un chiffre d'affaires moyen de plus de 18 000 F CFA par mois.

Pour les pompes de marque VERGNET utilisées dans le cadre du PHV/UEMOA, les pièces d'usure courante pour deux ans de fonctionnement sont livrées gratuitement au bénéficiaire. Par ailleurs, la boudruche, pièce maîtresse, objet des grandes réparations est garantie par le fabricant pour les cinq premières années de fonctionnement. Tout ceci témoigne des avantages socio-économiques du PHV/UEMOA au Bénin.

L'évaluation globale du PHV/UEMOA a permis de mesurer l'importance particulière dudit programme pour chaque pays et de se rendre compte de la nécessité de sa poursuite. Cette évaluation a conclu également sur la pertinence d'ajouter d'autres usages de l'eau, notamment à des fins agro sylvo pastorales et halieutiques, et ce, pour la réalisation de la sécurité alimentaire dans l'espace communautaire. A cet effet, la poursuite du PHV/UEMOA se fera sous la forme des **forages à usages multiples pour la sécurité alimentaire**. La phase pilote de ce programme est déjà en cours au Bénin suivant le même schéma institutionnel. Le site retenu est dans la localité de Kouforpissiga (commune de Matéri). Les ouvrages et équipements prévus sont : (i) forages à gros débit (environ 20m³/h) équipés en moyen d'exhaure (station solaire et/ou thermique) (ii) château d'eau et accessoires (iii) ouvrages de distribution (réseau pour alimentation en eau potable) (iv) parcelles aménagées (v) systèmes d'irrigation (vi) abreuvoirs (vii) étangs piscicoles. Les études sont en cours et le démarrage des travaux est prévu pour l'année 2016.

Simon GOUDOU
Directeur Technique AGETUR S.A.



Un abri construit par le fermier d'un forage du
PHV/UEMOA



FORAG : DE LA PERFORMANCE À LA RÉFÉRENCE



SOCIÉTÉ DES FORAGES DU GOLFE DE GUINÉE

La Société des Forages du Golfe de Guinée est présente
en Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo) et en Afrique Centrale (Gabon).

Bénin : Carré 8, Guinkomè 01 BP 1239/RP Cotonou
Tél.: +(229) 21.31.41.30 Fax : +(229) 21.31.05.59 E-mail : foragsa@yahoo.fr

La constitution du 11 décembre 1990 fait du secteur de la **JUSTICE** l'un des piliers de la démocratie béninoise. Aussi, depuis plusieurs années, le gouvernement béninois a-t-il traduit sa vision pour ce secteur dans le Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridique et Judiciaire (PIRSJJ). Ce programme a pour objectif l'instauration et le maintien d'un état de droit au Bénin à travers la modernisation et le rapprochement de la justice du justiciable.

L'AGETUR S.A., en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, a reçu mandat d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de plusieurs projets initiés dans le secteur de la justice. L'un des plus importants projets concerne l'appui de l'Union Européenne au PIRSJJ. Ce projet a focalisé ses activités sur la modernisation et l'extension des équipements des juridictions. Ainsi, les bâtiments abritant les Tribunaux de Première Instance (TPI) de Porto-Novo, Abomey, Parakou, Ouidah, Lokossa, Kandi, Natitingou et Cotonou ont été réhabilités. Ces travaux ont permis une amélioration substantielle du cadre de travail du personnel de ces juridictions.



Pose de la première pierre de la Cour d'Appel de Cotonou

Le tableau ci-après récapitule la variation des surfaces des infrastructures.

TPI	Surface avant	Surface après	Taux
Abomey	1400 m ²	1720 m ²	123%
Parakou	1700 m ²	2650 m ²	156%
Porto-Novo	871 m ²	2256 m ²	259%
Ouidah	700 m ²	1104 m ²	158%
Lokossa	1200 m ²	1478 m ²	123%
Kandi	400 m ²	865 m ²	216%
Natitingou	463 m ²	1063 m ²	230%
Cotonou	3142 m ²	3292 m ²	105%

Par ailleurs en 2010, et toujours sous la MOD de l'AGETUR, le gouvernement a financé sur les ressources du budget national, la construction des TPI d'Aplahoué et de Djougou. Les nouveaux bâtiments abritant les Cours d'Appel de Parakou et de Cotonou, de surfaces respectives 2.390 m² et 2.795 m², ont également été réalisés.



Cour d'Appel de Parakou

Le programme Millenium Challenge Account (MCA) s'est également inspiré des plans types élaborés par l'AGETUR S.A. dans le cadre du financement de l'UE pour doter le Bénin de plusieurs autres juridictions (TPI de Savalou et Abomey-Calavi, Cour d'Appel d'Abomey).



Le Président YAYI BONI
à la cérémonie d'inauguration de la Cour d'Appel de Parakou

Outre la réhabilitation/construction des bâtiments, le financement de l'UE a pris en compte la dotation des juridictions en mobiliers et équipements informatiques, particulièrement en ordinateurs et serveurs.

Au-delà des réalisations physiques, le financement de l'UE a permis de travailler sur la réorganisation et l'informatisation des activités dans les juridictions béninoises. Ainsi, grâce à l'assistance technique mise en place, des applications métiers ont été développées et déployées pour permettre une réduction du temps de traitement des dossiers.

Aussi, le personnel des juridictions a-t-il bénéficié d'une formation à l'utilisation de l'outil informatique. Elle s'est déroulée suivant un calendrier convenu avec chaque juridiction de façon à perturber le moins possible leurs propres activités. Le programme de formation est constitué de plusieurs modules à savoir « Windows », « Word », « Excel », « Internet Explorer » et « Outlook ». Au total, la formation a été dispensée à 400 membres du personnel de ces juridictions.

Sur le plan financier, le cumul des investissements réalisés dans ce secteur grâce à cet appui de l'UE est de 5,5 milliards de francs CFA hors taxes répartis à hauteur de 3 milliards pour le volet modernisation et 2,5 milliards pour le volet extension (Cours d'Appel).

La réalisation de ces infrastructures et équipements a connu une forte implication du personnel de la chancellerie de l'UE et des juridictions concernées. Ainsi, des visites conjointes avec la participation des représentants du ministère en charge de la Justice et du personnel de chaque juridiction ont été régulièrement organisées. Le Chef de l'Etat en personne a accordé un intérêt de premier plan à la mise en œuvre du projet. Les cérémonies d'inauguration des différentes réalisations ont été l'opportunité pour les plus hautes autorités du Bénin d'exprimer les remerciements du peuple béninois à l'Union Européenne.

Afin d'assurer un fonctionnement harmonieux des juridictions construites ou réhabilitées dans le cadre de l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement a initié sur financement du budget national, un projet de construction de dix prisons civiles. Même si l'allocation initiale paraît insuffisante, cette initiative dont l'AGETUR S.A. assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, apporte un début de solution à l'amélioration des conditions de détention dans les prisons béninoises.

Grâce à cette initiative, un plan type répondant aux normes internationales a été conçu et validé par le ministère en charge de la justice. On y distingue principalement :

- un bloc administration incluant toutes les commodités pour la gestion d'un établissement pénitencier,
- des abris visiteurs,
- une infirmerie,
- des blocs cuisines,
- une cour commune destinée aux jeux et à la déambulation des prisonniers,
- des blocs de détention incluant des quartiers propres à chaque catégorie et groupe social (hommes, femmes, enfants, VIP, etc.) avec une cour intérieure et des toilettes intégrées,

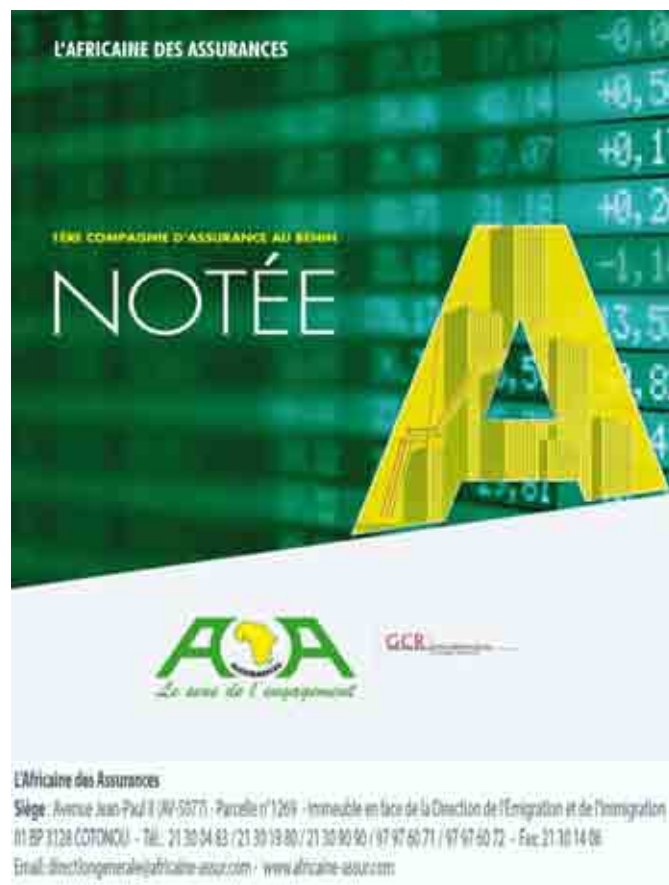
- des miradors,
- etc.

Ce plan type validé, adaptable à chaque site, présente l'avantage de pouvoir être mis en œuvre de façon modulaire en fonction des ressources disponibles. Ainsi, la prison civile d'Abomey-Calavi a été construite, équipée et mise en service depuis plus d'un an. De même, les prisons civiles d'Abomey, de Savalou et de Parakou sont actuellement en cours d'achèvement.

En perspective, les partenaires techniques et financiers envisagent de soutenir le gouvernement pour la construction de nouvelles prisons en vue de la poursuite de l'amélioration des conditions de détention, et par ricochet, de l'enracinement de l'état de droit au Bénin.



Marcellin BOCOVE
Directeur Général Adjoint chargé des Opérations
AGETUR S.A.



L'AFRICAINNE DES ASSURANCES

1ÈRE COMPAGNIE D'ASSURANCE AU BÉNIN

NOTÉE

A

AOA **GCB**

Le sens de l'engagement

L'Africaine des Assurances
Siège : Avenue Jean-Paul II (N° 5677) - Parcelle n° 1269 - Immeuble en face de la Direction de l'Émigration et de l'Immigration
01 BP 3128 COTONOU - Tél. : 21 30 34 83 / 21 30 19 80 / 21 30 90 90 / 97 97 60 71 / 97 67 60 72 - Fax : 21 70 14 06
Email : directiongenerale@lfricaine-assur.com - www.lfricaine-assur.com

Au début de l'année 2000, plusieurs études et concertations nationales ont révélé que le système éducatif du Bénin est essentiellement caractérisé par un important déficit aussi bien quantitatif que qualitatif en enseignants et en salles de classe. Différents facteurs sont évoqués pour justifier cette situation préjudiciable à une éducation de qualité. Il s'agit notamment du gel de recrutement dans la fonction publique sur une dizaine d'années consécutives, avec la fermeture systématique et la reconversion des Ecoles Normales Intégrées qui servaient de cadres pour l'animation des formations initiales des enseignants des niveaux primaire et secondaire premier cycle. Ce qui contraste avec les exigences d'une éducation primaire universelle visée à l'horizon 2015. De plus, la décision de gratuité prise par le Gouvernement au niveau de l'enseignement primaire en 2006 a eu pour effet, l'augmentation des effectifs des apprenants dans cet ordre de l'enseignement avec pour corollaire, un déficit en enseignants et en salles de classe pour abriter les écoliers. Dans la recherche d'une solution à ces problèmes, les autorités béninoises ont élaboré un plan pour redorer le blason de l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE 2006-2015).

Le PDDSE a donc vu le jour en 2006 et vise à l'horizon 2015 les objectifs ci-après :

- amélioration de l'accès et de la rétention des cycles Primaire et Collège ;
- amélioration de la qualité et de l'équité des cycles Primaire et Collège ;
- renforcement du pilotage stratégique et de la gestion de l'organisation scolaire de base.

Plusieurs programmes découlent de ce plan et ont doté les deux ordres d'enseignement concernés, d'infrastructures comme des salles de classe, blocs de latrines, Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI), bureaux de Circonscription Scolaire, logements pour enseignants, laboratoires et ateliers dans les lycées. De même, des programmes de formation des enseignants ont été conduits et le système éducatif a été doté de matériels didactiques et pédagogiques ainsi que des matériels roulants.

L'avènement du PDDSE est survenu dans un contexte favorable où la communauté internationale a décidé d'accompagner les pays à faible revenu à réaliser l'Education Pour Tous (EPT) et à atteindre l'enseignement primaire universel en 2015 en tant qu'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En conséquence, le PDDSE a bénéficié des ressources de la Banque Mondiale avec le Don de l'Education Pour Tous à travers l'Initiative Fast Track et un Fonds Commun Budgétaire (FCB) regroupant les ressources financières du Royaume de Danemark à travers la DANIDA, de la République Fédérale d'Allemagne à travers la KFW, des Pays Bas et de la

France à travers l'Agence Française de Développement. Ces différents partenaires ont décidé de mettre ensemble leurs contributions dans le secteur de l'éducation pour l'atteindre les objectifs du PDDSE.

L'AGETUR, à l'instar des autres agences et du Projet National de Développement Conduit par les Communautés a participé à l'atteinte de ces objectifs en tant que Maître d'Ouvrage Délégué à travers les programmes et projets de construction d'infrastructures scolaires au profit des deux ordres de l'enseignement. Ce programme couvre toute l'étendue du territoire national. Le lancement officiel de son volet « **construction des salles de classe** », a eu lieu le 25 juin 2008 à l'Ecole Primaire Publique de DOGOUDO à Allada, par Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI et Madame Christine Nougbodé OUINSAVI respectivement, Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, et Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.



Depuis lors, et par le biais d'une dizaine de conventions signées avec les ministères en charge de l'éducation pour un montant d'environ **25 milliards de francs CFA**, l'AGETUR a réalisé pour le compte du PDDSE 1.610 salles de classe, 45 salles d'alphabétisation, 276 blocs de latrines, 124.125 tables-bancs, 1.655 bureaux-maître, 1.582 bureaux-directeur, 35 bureaux de circonscription, 03 écoles normales d'instituteurs et 10 logements d'enseignants.

L'ensemble de ces ouvrages, complétés par ceux construits par les autres agences sur le même programme ou sur les ressources du budget national à travers le PCRESC, a considérablement renforcé les infrastructures éducatives et a amélioré les conditions de travail des enseignants au niveau des écoles et autres établissements d'enseignement au Bénin.

Toutefois, à l'approche du terme du PDDSE en 2013, le bilan montre que le défi à relever reste important. Le besoin en infrastructure persiste, en dépit des efforts et moyens important mis en oeuvre. C'est fort de ce constat qu'à la suite du Fast-Track, les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et le Gouvernement béninois ont instruit un nouveau programme dénommé Partenariat Mondial Pour l'Education (PME) dont la première phase d'exécution actuellement en cours, prendra fin en 2016.

Tout en témoignant ici de l'efficacité et de l'efficience de la gestion de ces différents programmes, et au vu de l'immensité des besoins restants à satisfaire sur le territoire national, notre souhait est de voir succéder au PME, d'autres programmes dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire pour consolider les acquis du Fast-Track et du PME.

Clément SOUDE
Chef Projets AGETUR S.A.

MODELE NUMERIQUE DU TERRAIN PAR L'IMAGERIE LASER AEROPORTEE (LIDAR) : UN OUTIL CAPITAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOS CITEES URBAINES. (L'INITIATIVE DE LA MAIRIE DE COTONOU ET DE L'AGETUR AVEC L'ASSISTANCE DU GROUPE IGIP).



Le MNT/MNE élaboré à partir de la technologie LIDAR (Light Detection Ranging) est un condensé de données et d'informations précises, utiles et très adaptées aux projets d'aménagements dans nos cités fortement urbanisées et parfois de relief relativement plat. L'exemple du MNT/MNE de Cotonou en est une parfaite illustration.



Zone carrefour Cadjehoun à Cotonou en imagerie satellitaires (avec beaucoup de bruit)-2011



Zone carrefour Cadjehoun à Cotonou en ortho photo par le LIDAR (image de grande résolution)-2013

Malgré une forte densification de la ville de Cotonou et un relief relativement plat, la superposition des courbes de niveau est possible sur l'ensemble de l'agglomération.



Carte de relief et d'urbanisation, obtenue grâce au MNT/MNE-2013

Principe et résultats

La photographie aéroportée laser (LIDAR) se réalise avec un dispositif composé d'un avion porteur d'équipements lasers dotés d'une forte capacité de détection au sol pour scanner tout l'espace survolé à haute résolution avec recueil des données en altimétrie et en planimétrie.

Après l'opération, les données recueillies sont enregistrées pour produire le MNT/MNE et les images de très haute résolution de la ville.

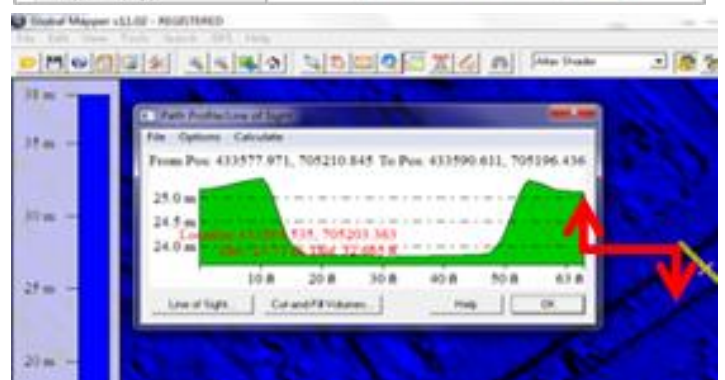
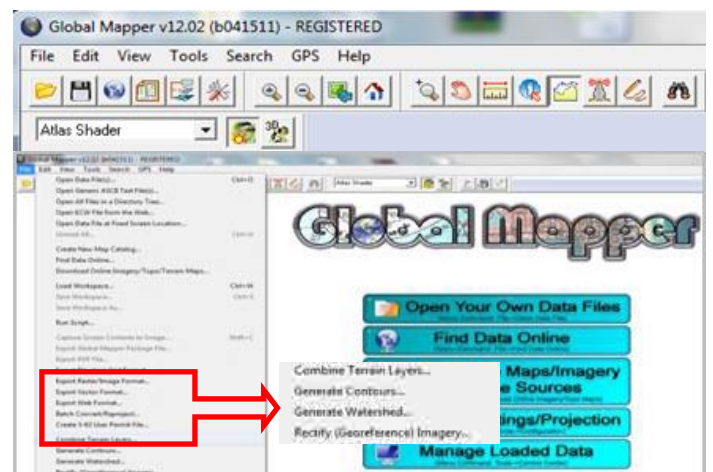
Exploitation

Les données MNT/MNE sont exploitées à l'aide de logiciels spécifiques de télédétection et de Système d'Information Géographique, comme Global Mapper,

ArcGIS avec des modules dédiés comme le Lidar Analyst pour ArcGIS, et le module LIDAR pour Global Mapper.

Aperçu du logiciel Global Mapper avec un fond de MNT et illustration

Le logiciel Global Mapper a été utilisé pour l'exploitation des données MNT/MNE de la ville de Cotonou. Ce logiciel permet d'afficher et de visualiser les données MNT/MNE en 3D et présente beaucoup de fonctionnalités pour leur exploitation. Avec Global Mapper, on peut donc aisément extraire des données d'une zone donnée, tracer les courbes de niveau, tracer les profils, délimiter les bassins versants, faire varier des hauteurs d'eau dans les cuvettes, simuler les écoulements, calculer les volumes, surfaces, périmètres, ressortir des points bas et hauts d'un espace défini, superposer plusieurs images etc.



Profil en travers de collecteur P à Cotonou (Bénin)-2013

Domaines d'utilisation du MNT/MNE¹

Les données LIDAR, sont très utiles dans plusieurs domaines d'aménagement et de gestion de territoire.

1) Le MNT/MNE permet de faire :

- des courbes de niveau,

¹ MNT : Modèle Numérique de Terrain ; MNE : Modèle Numérique d'Élévation

MODELE NUMERIQUE DU TERRAIN PAR L'IMAGERIE LASER AEROPORTEE (LIDAR) : UN OUTIL CAPITAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOS CITEES URBAINES. (L'INITIATIVE DE LA MAIRIE DE COTONOU ET DE L'AGETUR AVEC L'ASSISTANCE DU GROUPE IGIP).



- des profils en long et en travers de bonne précision,
- la délimitation des bassins versants,
- la simulation d'écoulement d'eau,
- etc.

Autant d'éléments qui permettent de conduire des études sommaires et détaillées dans le domaine des ouvrages d'assainissement, de voirie urbaine, de route, de piste, des aménagements hydro-agricoles, etc.

Quelques cas de figures :



Simulation avec MNT/MNE et visualisation des zones d'inondation-2013 (NB : les plans d'eau étant en bleu) (zone Ste Cécile – lagune) h= 1,92 m IGN, pour la période de retour T=100 ans



délimitation des bassins en milieu urbain grâce au MNT/MNE-2013 (NB : Limite de bassin en rouge)

2) En administration et gestion urbaine, le MNT/MNE et les ortho-photo permettent de réaliser :

- Les parcellaires et les plans d'urbanisation,
- Les systèmes d'information géographiques utiles pour l'adressage et le géocodage pour la gestion de la fiscalité,
- Les prévisions de risque d'inondation,
- Etc.

En plus de leur utilité démontrée pour les projets d'aménagement et de gestion des cités, les données MNT/MNE sont d'un grand intérêt pour le développement de nos villes et revêtent une importance capitale dans les prises de décision. Exploité par le Consultant IGIP Afrique dans le cadre de la mission d'actualisation du schéma directeur d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou en 2013-2014, le MNT/MNE a donné la preuve de son utilité. Toutefois sa manipulation nécessite une bonne maîtrise des outils informatiques adaptés.

Edmond NASSALA (Directeur IGIP Afrique)

Aimé SEDEGAN (Chargé de projets IGIP Afrique)



ECNF

Entreprise de Construction Nahounme & Fils

Tous Travaux de Génie Civil (Ouvrage d'Arts Assainissement et Pavage)
Etudes des Plans Types Sélectionnés, Plans de Construction d'Aménagement
de Modification, Etudes du Béton Armé, Commerce Général





AU CAPITAL DE 2.500.000 F CFA • R.C. 18823-A • Siège Social : face Commissariat Central • Carré 401
IFU 3200700036812 • 03 B.P. 4122 • Tél: (00229) 21 32 64 20 • COTONOU • BENIN

Le développement d'une nation passe par le développement de la route.

Pour tous travaux d'assainissement et de pavage, une seule adresse :

L'ENTREPRISE DE CONSTRUCTION NAHOUNME ET FILS (ECNF)

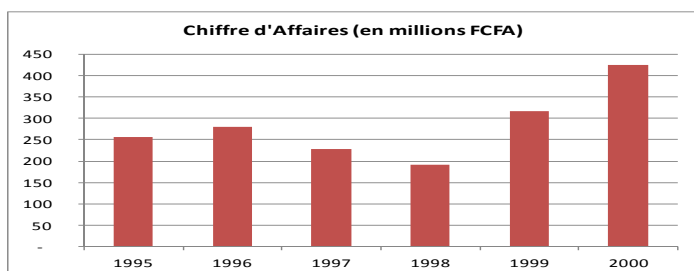
AU CAPITAL DE 5.000.000 FCFA 03 BP 4122 Tél. 21 32 64 20

Face commissariat Central de Cotonou carré n° 401 quartier

Gbèdomidji Cotonou

**PLUS D'UN QUART DE SIECLE D'EXISTENCE DANS CE
DOMAINE AU PROFIT DE LA NATION BENINOISE**

Créée le 15 octobre 1990 sous la forme d'une association à but non lucratif, l'AGETUR a démarré ses activités avec un projet pilote financé par la Banque Mondiale. Pendant la première décennie de son existence, l'Agence a exercé exclusivement la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour la réalisation de divers projets au Bénin. Au cours des cinq premières années, le concept de la MOD étant nouveau, le portefeuille était relativement faible et le chiffre d'affaires moyen annuel tournait autour de cinquante millions de francs CFA. Avec les résultats tangibles des premiers projets exécutés en MOD, l'Agence a pu gagner la confiance des partenaires et son chiffre d'affaires s'est considérablement accru au cours des cinq années suivantes, notamment grâce à la mise en œuvre diligente du Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU), premier projet urbain de l'ère du renouveau démocratique.

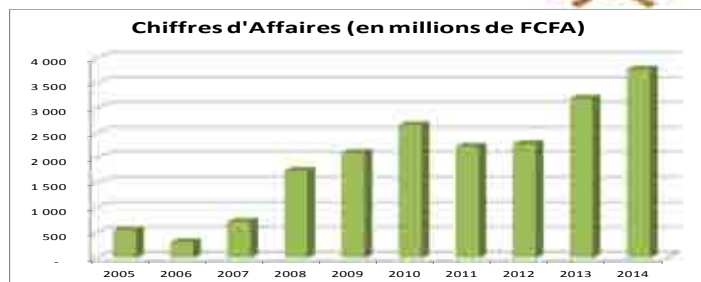


Le succès enregistré dans le cadre de la mise en œuvre du PRGU a amené d'autres partenaires au développement à financer divers programmes d'infrastructures. Le portefeuille s'est considérablement enrichi au fil des années avec le financement des principaux partenaires que sont : l'Etat béninois et les collectivités locales, la Banque Mondiale, la Banque Ouest Africaine de Développement, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW), la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement, l'Association Canadienne pour le Développement International, le Fonds de Développement Bénino-Belge, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO et le Conseil de l'Entente. Des partenaires privés ont également fait confiance à l'Agence et lui ont confié la réalisation d'importantes infrastructures. Au nombre de ces derniers, on peut citer : l'Africaine des Assurances, le Groupe hôtelier AZALAI, Alpha Bénin, la SONACOP, la SOBEBRA et ECOBANK BENIN.

Avec le développement du concept de la MOD, les pouvoirs publics ont senti la nécessité de réglementer l'exercice de la profession par le vote d'une loi sur la maîtrise d'ouvrage public.

Suite au vote de la loi n°2001-007 portant exercice de la maîtrise d'ouvrage public au Bénin et dans le souci de se conformer à ses exigences, l'Agence a opéré en 2002, une mutation institutionnelle au terme de laquelle elle s'est transformée en société anonyme avec conseil d'administration. Elle a profité de cette mutation pour amorcer la diversification de ses activités.

La diversification des activités de l'Agence a commencé timidement vers la fin de l'année 2006. Elle lui a permis de faire passer son chiffre d'affaires qui s'est établi en moyenne à 400 millions de francs CFA par an sur la période 2000-2006 à plus de 700 millions en 2007. L'Agence a franchi le seuil du milliard de francs CFA de chiffre d'affaires en 2008 avec le démarrage de la gestion concédée des postes de péage/pesage. La croissance du chiffre d'affaires de l'Agence s'est poursuivie d'année en année avec l'accroissement de son portefeuille pour s'établir en 2014 à 3,7 milliards de francs CFA. A l'horizon 2020, l'Agence vise un chiffre d'affaires annuel de dix milliards de francs CFA.



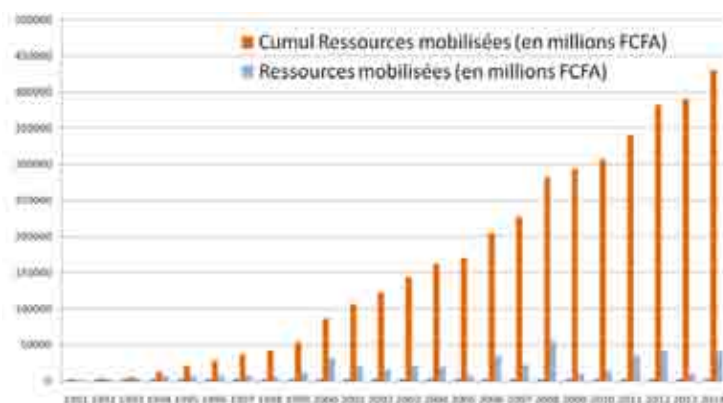
La croissance du portefeuille de l'Agence est accompagnée d'un renforcement de son effectif. Ainsi, le personnel de l'Agence est passé de cinq employés permanents à fin 1991 à 148 employés en 2015.

Au total, en 25 années d'existence, avec un portefeuille aussi dynamique que varié, l'AGETUR a contribué notamment



au développement des infrastructures et à la création de l'emploi. En témoignent les principaux indicateurs dont les valeurs s'établissent au 30 juin 2015 comme suit :

Désignations	Valeurs
Ressources mobilisées (FCFA)	430.680.073.618
Nombre de conventions	213
Engagements (FCFA)	350.002.010.804
Décassements (FCFA)	313.640.390.376
Cumul contrats maîtres d'œuvre (FCFA)	26 147 911 408
Nombre contrats maîtres d'œuvre	558
Cumul contrats entreprises (FCFA)	310.322.996.089
Nombre contrats entreprises	2143
Bureaux d'études	207
Entreprises attributaires	681
Emplois (hommes x jours)	5 774 714
Emplois permanents	802
Masse salariale (FCFA)	17 370 825 467
Linéaire de chaussée (ml)	321 345
Caniveaux latéraux (ml)	373 097
Collecteurs et exutoires (ml)	67 014
Salles de classe	2 009
Forages	514



Elisée G. AGBLONON
Directeur Administratif et Financier AGETUR S.A.

La principale raison qui motive un maître d'ouvrage à déléguer ses prérogatives à une autre entité, se fonde sur l'assurance du gain du point de vue du délai, du coût et de la qualité de l'ouvrage. A cet égard, la mise en œuvre des diligences conduisant au paiement rapide des entreprises et prestataires constitue l'une des obligations majeures du maître d'ouvrage délégué (MOD). Par conséquent, les ressources doivent être mises à la disposition du MOD pour lui permettre d'effectuer dans les délais la liquidation des opérations et le règlement des entreprises et prestataires en charge de la réalisation de l'ouvrage. A cet effet, un compte spécial est ouvert par le MOD exclusivement dédié aux opérations dans le cadre du projet. L'obligation qui en découle pour le MO consiste à honorer dans les délais et en valeur suffisante les appels de fonds émis par le MOD, suivant des modalités qui garantissent la bonne et rapide exécution des travaux.

La pratique courante distingue trois modes de mise à disposition.

Le premier mode est la mise en place d'une avance initiale d'un montant forfaitaire. Cette avance est reconstituée au moyen de demandes successives soumises par le MOD au MO, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le premier mode, le plus fréquent d'utilisation, paraît aussi le plus simple. La difficulté est le dimensionnement du montant de l'avance initiale. Avec ce mode, l'expérience des Agences de MOD montre que lorsque l'avance est sous-dimensionnée, le compte du projet ne parvient pas toujours à couvrir entièrement les besoins de décaissements avant la reconstitution de l'avance. Ceci entraîne un assèchement rapide du compte avec pour conséquence l'accumulation des décomptes et factures pendant le délai de traitement des demandes de reconstitution. Or, ce mode ne se justifie que s'il offre un solde disponible de sécurité qui permet au MOD de continuer à faire face aux dépenses sur le projet jusqu'à la reconstitution effective de l'avance. De plus, il contraint trop souvent à la multiplication des demandes de retrait de fonds, ce qui induit des coûts supplémentaires. Par ailleurs, ce mode pénalise les prestataires qui sont obligés de recourir à des crédits pour exécuter les contrats.

Le deuxième mode est le paiement par tranches exprimées sous forme de pourcentages du montant de la convention, suivant des modalités dûment définies dans la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (CMOD). Ce mode vient amoindrir les coûts ci-dessus exposés et la tension de trésorerie à laquelle le premier expose les Agences de MOD. Il est le plus prescrit dans les conventions de MOD signées avec l'Etat pour la mise en œuvre des projets financés par le budget national. Malheureusement, ces projets souffrent carrément et trop

souvent de problèmes de financement entraînant des chantiers en souffrance. Les entreprises et prestataires sont alors mis en difficulté du fait du non-paiement de leurs factures et décomptes, des charges bancaires, de la pression de leurs fournisseurs et sous-traitants, etc. Nombre d'entrepreneurs, par peur des représailles du pouvoir public n'osent pas engager la procédure de coercition qui aurait obligé l'Etat à exécuter de force ses obligations en termes de paiement d'intérêts moratoires. Beaucoup en arrivent à un dépôt de bilan.

Le troisième mode se fonde sur les besoins de décaissements estimés sur un horizon et exposés dans un rapport financier que le MOD soumet au MO. Ainsi, selon le niveau d'exécution du projet, le montant demandé correspond aux besoins réels des décaissements sur la base des engagements passés ou à passer, pendant la période ciblée. Ce faisant, il évite la thésaurisation des ressources financières du projet en même temps qu'il permet d'approvisionner le compte spécial à un niveau suffisant lorsque le projet se trouve dans sa phase de croisière. Il apparaît le plus efficient et contient en lui-même une prime à la célérité et la performance. Toutefois, son implémentation exige des capacités suffisantes du MOD au plan fiduciaire. Son implémentation exige des capacités suffisantes du MOD au plan fiduciaire, il est idéal pour la mise en œuvre des projets de développement.

Le mode de décaissement à base des rapports financiers intérimaires a été expérimenté dès 2006 pour la mise en œuvre du second Projet de Gestion Urbaine Décentralisé (PGUD2) financé par la Banque Mondiale. Au préalable, les deux agences retenues pour la mise en œuvre du projet en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ont été soumises à une évaluation de leurs systèmes de gestion comptable et financière et leurs mécanismes de passation des marchés. Les résultats ont été si éloquents et probants que depuis lors, la Banque Mondiale a opté pour le décaissement à base du rapport financier intérimaire.

Cyrille C. GBEMETONOU,
Chef Comptable AGETUR S.A.



Située au quartier Dépôt à Parakou, l'antenne régionale de l'AGETUR est un élément essentiel du dispositif de supervision rapprochée des chantiers relativement loin de Cotonou.

Créée en 1998, elle est actuellement animée par un ingénieur avec un assistant administratif. Ce personnel léger est appuyé par des missions de supervision depuis Cotonou et d'une équipe de superviseurs basée dans les zones géographiques des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, de l'Alibori et dans une large mesure des Collines.



Vue de l'antenne régionale de Parakou

Les chantiers conduits en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) par l'AGETUR dans le cadre des festivités marquant le 51^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Bénin à Natitingou en 2011 ont démontré toute la pertinence de la création de l'antenne régionale de l'AGETUR dans le Nord. Pour qui habite la ville de Natitingou, le pari était loin d'être gagné. Mais grâce au déploiement du personnel de l'antenne de Parakou à Natitingou, tous les travaux nécessaires au bon déroulement des manifestations ont pu être terminés dans les délais. Ainsi, l'efficacité de l'AGETUR a été mise à l'épreuve pour démarrer et achever tous les travaux dans un délai de trois mois. Il s'agit notamment de la réhabilitation du stade avec reconstruction des tribunes et gradins et mise en place du gazon synthétique sur l'aire de jeu, de la construction d'une nouvelle salle de conférence bâtiment R+1 à la préfecture pour abriter le Conseil des

Ministres du 1^{er} août 2011, le dédoublement de la voie bitumée traversant la ville, la construction du hall d'accueil de l'aérodrome de Péporiyakou, la réhabilitation de la résidence du Préfet, la réhabilitation complète de la résidence du Chef de l'Etat et le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville avec la construction d'une nouvelle station de traitement et le réaménagement de la prise d'eau de Tiatiko. Tous ces travaux ont été achevés à la satisfaction des autorités dans les délais impartis et la fête a pu avoir lieu comme prévu le 1^{er} août 2011.

L'antenne régionale de Parakou joue un rôle important dans le suivi rapproché des projets caractérisés par une grande dispersion des ouvrages sur l'étendue des vastes territoires des départements du septentrion et des collines. Il s'agit, entre autres, des écoles du programme Fast-Track, des forages équipés de pompes à motricité humaine, magasins de stockage des produits agricoles, etc.



L'antenne régionale de Parakou joue aussi un rôle administratif important pour une proximité avec les administrations et les prestataires locaux.

Simon GOUDOU
Directeur Technique AGETUR S.A.

ADDUCTION D'EAU - ASSAINISSEMENT - GENIE CIVIL - OUVRAGE D'ART

Akpakpa - Quartier Fifadji Houto (ex quartier JAK) - Rue 1889 - Lot 4005-S
08 BP 231 Cotonou - Tél. : 21 37 72 28 - Email: secretariat@franzetti-benin.com

Notre savoir-faire, notre aptitude à dominer et contrôler l'ensemble des méthodes pratiques et des techniques utilisées, à proposer à nos clients les solutions les mieux adéquates aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, des plus simples aux plus complexes, la recherche de la qualité, le goût du travail bien fait, constituent quelques traits caractéristiques de FRANZETTI-BENIN, en même temps que nos atouts principaux.



Réalisation de Station de traitement des eaux usées;
Système de traitement par anaérobie-aérobie



Fourniture et pose armoire de
commande et pompe



Réalisation de cuve circulaire



Réalisation de Château d'eau

**NOUS SOMMES AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT**



Orabank
Bénin

Ensemble,
développons votre entreprise.



Orabank Bénin accompagne les entreprises quelle que soit leur taille (TPE/PME, PME/PMI, grandes entreprises), leurs secteurs d'activité, qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales.
Votre banque vous propose plusieurs types de crédit, des produits et services innovants adaptés sur mesure et adaptés à vos besoins.

Tél : 00 (229) 21 31 31 00 - www.orabank.bj

Orabank, en partenariat avec le Crédit Agricole

Les équipements marchands ont été de tout temps très importants dans le dispositif des infrastructures de base d'une ville.

Est considéré comme équipement marchand tout ouvrage dont l'exploitation est susceptible de procurer des ressources financières à la collectivité. Les plus connus sont les marchés, les parkings et les gares routières.

Avec l'éveil de la conscience urbaine à partir des années 90 et l'entrée en vigueur des lois sur la décentralisation au Bénin, les gestionnaires de nos villes ont compris, et à raison, la nécessité de réhabiliter et de moderniser les équipements marchands existants, ou d'en construire de nouveaux.

Les programmes de réalisation des équipements marchands ont été, pour la plupart, soutenus par des partenaires techniques et financiers, et ce, pour pallier la faible capacité d'investissement qui caractérise, en général, les villes.

L'Agence Française de Développement (AFD) a été l'un des principaux partenaires à soutenir cet important secteur au Bénin. En effet, au cours des années 90, elle a investi, par le biais de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AGETUR, environ 4,8 milliards de francs CFA, à travers six conventions de financement pour la réhabilitation d'équipements marchands dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Ces conventions ont permis de mener des actions de mise hors d'eau des places des marchés (pavage et assainissement), la réhabilitation et la construction des boutiques et hangars ainsi que des infrastructures d'accompagnement (douches, latrines, locaux de gestion des déchets solides, etc.). Les équipements pris en compte dans chacune des trois villes sont les suivants :

A Cotonou : les marchés de Dantokpa, Wologuèdè, Saint Michel, Aïdjèdo, Gbégamey et, Vêdoko.



A Porto-Novo : le marché central et le marché de Ouando.



A Parakou : le marché Dépôt.



Dans la ville de Parakou, outre le marché Dépôt construit par le biais de l'AGETUR, l'AFD a financé en 1996 la construction du prestigieux **marché ARZEKE** pour un montant d'environ deux milliards de francs CFA.

Toujours dans les années 90, la Banque Mondiale aussi a financé, à hauteur de 464 millions de francs CFA, des infrastructures marchandes, à travers le Programme Sectoriel des Transports (PST). Grâce à ce financement, il a été réalisé à Cotonou les parkings de Todomè, de Xwlacodji et de Dantokpa.

Toujours avec la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AGETUR et à travers le Fonds d'Infrastructures des Villes Secondaires (FIVIS) mis en place par la KFW, plusieurs autres équipements marchands ont été réalisés dans des villes telles que Ouidah (marché Kpassè), Bohicon (parking gros porteurs de Sodohomè, marché Sèhi), Abomey (marché Houndjro), Natitingou (parking gros porteur, marché Yara, marchés de Yarikou et Takonta), Tanguéta (marché central, marché Yara), Kérou (parc à bétail, marché central), Pehunco (gare routière) et Bassila (marché Alédjo).

Ces multiples réalisations ont créé une certaine émulation pour des programmes de réalisation d'équipements marchands. Ainsi, la plupart des villes, soit sur fonds propres, soit par le biais des coopérations décentralisées ont pu investir dans des équipements marchands. C'est le cas de la ville de Parakou pour le marché Guéma et de la ville de Cotonou pour, entre autres, le marché de Houénoussou.

L'Etat central, par le biais de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AGETUR, a aussi mis au point des programmes d'appui à certaines villes secondaires pour la réalisation des équipements marchands. Il s'agit du marché de Ségbana, du marché central de Kandi, du marché central de Djougou et du marché central de Natitingou.

En particulier, le marché international de Dantokpa situé dans la ville de Cotonou, concentre à lui seul un vaste programme de réhabilitation et de modernisation avec plusieurs phases. La première concerne les zones sinistrées et a été réalisée en 2008. Les phases 2 et 3 concernent la zone de Todomé et ont été réalisées respectivement en 2009 et 2010. La phase 4, démarrée en 2009 est encore en cours et prend en compte le bâtiment central et d'autres infrastructures connexes.



Boutiques et magasins au marché Dantokpa

Les équipements marchands remplissent fondamentalement deux fonctions. La première est essentiellement socio-économique car ils permettent d'offrir aux populations et aux usagers, un cadre aménagé propice aux activités et transactions commerciales qui conduisent à la création de richesse. La deuxième est essentiellement financière car ils procurent des ressources additionnelles aux communes.

L'impact de telles infrastructures dans les milieux où elles sont implantées est indiscutable. Elles entraînent généralement la redynamisation des activités économiques et commerciales. Toutefois, leur exploitation soulève quelques problèmes.

Les deux problèmes majeurs rencontrés au niveau des équipements marchands sont généralement le défaut d'entretien des ouvrages et la mauvaise gestion des équipements. Ces deux insuffisances sont indissociables car c'est de la bonne gestion financière des équipements que découlent les ressources nécessaires à son entretien courant et aux investissements pour les réparations y relatives.

Face à cette situation, l'AFD a financé plusieurs études sur le financement et la détermination du mode de gestion approprié de plusieurs équipements marchands. De façon générale, le mode de gestion des équipements marchands devra se soumettre aux recommandations faites par ces études. C'est à cette seule condition que ces ouvrages, réalisés à grands frais, pourront être maintenus dans un état de service acceptable.

Simon GOUDOU

Directeur Technique AGETUR S.A.



RCB

RESEAU DES CONSTRUCTIONS DU BENIN
GENIE – CIVIL - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS – DIVERS
RC N° RCCM RB/COT/07 A 610 IFU : N° 3200901121913

TEL :21- 35- 14- 38 /90 -92- 42- 01/ 97-48-57-18 Compte N° 020176360115 BSIC Bénin (Cotonou)



Qu'est-ce que c'est qu'ISO ? Que gagne-t-on en étant certifié ISO ? Deux questions qu'on se pose souvent et auxquelles les plus perspicaces ajoutent une troisième : Comment devient-on certifié ISO ?

ISO

« ISO » est un organisme international créé en 1947 avec pour but de produire des normes internationales dénommées **normes ISO**. Il est composé de représentants d'organisations nationales de normalisation de 150 pays, selon le principe d'un membre par pays. Le secrétariat central "ISO" est situé à Genève, en Suisse. Il assure à ses membres un soutien administratif et technique, coordonne le programme décentralisé d'élaboration des normes et procède à leur publication.

"ISO" est composé des initiales de "*International Organization of Standardization*" qui signifie en français : Organisation Internationale de Normalisation. Le sigle en anglais aurait dû être IOS mais c'est l'acronyme "**ISO**" qui a été retenu en raison de sa similitude avec le mot grec **ἴσος (iso)**, signifiant "égal".

Ainsi, la première notion de qualité est apparue quand il s'est agi de produire des objets identiques, c'est-à-dire produire un objet égal à un modèle, une référence. La qualité a donc été d'abord attachée au produit et essentiellement à sa conformité au modèle.

NORMES ISO

Une norme est un ensemble de règles techniques résultant d'un accord entre producteurs et usagers, visant à spécifier des processus en vue d'un meilleur rendement dans tous les domaines de l'activité humaine. Exemples : les nombres, l'écriture, le système métrique, le code de la route, la comptabilité, etc.

L'ISO a élaboré plus de 17.500 normes internationales sur des sujets très variés, dans différents types d'activités et plusieurs nouvelles normes ISO sont publiées chaque année.

On peut être certifié selon la **norme ISO 22000** quand on est dans le management de la sécurité des aliments, ou selon la **norme ISO 17090** pour sécuriser l'échange de renseignements médicaux, ou encore selon la **norme ISO 8601**, qui est celle des industries internationales. Les normes ISO qui fournissent les exigences relatives aux **bonnes pratiques de gestion** sont parmi les plus connues de l'offre de l'ISO. Parmi elles, deux ont accédé à un statut international et sont aujourd'hui entièrement intégrées à l'économie mondiale. Il s'agit de :

- ✚ La norme ISO 14001 qui définit les exigences pour les **systèmes de management environnemental** et qui confirme sa pertinence

globale pour les entreprises et organismes soucieux que leurs opérations favorisent la protection de l'environnement.

- ✚ La norme ISO 9001 qui définit les exigences pour les **systèmes de management de la qualité** et qui est établie comme la norme appliquée mondialement pour donner l'assurance de la capacité à répondre aux exigences qualité et augmenter la satisfaction des clients dans les rapports clients-fournisseurs. C'est la certification la plus recherchée par les entreprises.

La **norme ISO 9001** spécifie les exigences de mise en œuvre d'un **Système de Management de la Qualité** (couramment appelé SMQ) ; le SMQ étant l'esprit général de la norme qui insiste sur l'ensemble des processus indispensables pour atteindre la satisfaction du client. Le client est considéré ici comme toute personne à qui on fournit un service ou un produit.

La **norme ISO 9001** a été modifiée à la fin de l'année 2000 afin notamment de mieux prendre en compte les préoccupations des entreprises de services, d'où son appellation ISO 9001 version 2000. En 2008, dans la dynamique de l'amélioration continue, ISO 9001 version 2000 a été actualisée et est devenue ISO 9001 version 2008. Tout récemment, en septembre 2015, une nouvelle version est mise en vigueur.

QUE GAGNE-T-ON EN ETANT CERTIFIE ISO 9001 ?

Dans les pays développés, notamment en Europe, la certification ISO est un critère très déterminant pour postuler à un appel d'offres. La qualité des prestations en est ainsi garantie et prouvée. En conséquence, une entreprise, qui se veut moderne et compétitive, doit se mettre dans cette dynamique pour assurer sa rentabilité et sa survie sur un marché de plus en plus concurrentiel.

De nos jours, soumettre son entreprise à l'épreuve de la certification ISO 9001, c'est assurément se donner les moyens d'optimiser ses services et de garantir la satisfaction de ses clients, à travers la mise en place d'outils de maîtrise du management.

Il est généralement admis que la conformité aux exigences du système de management de la qualité suivant le référentiel ISO 9001 permet à un organisme d'optimiser ses capacités à relever des défis tels que :

- ✚ maîtriser son fonctionnement ;
- ✚ disposer d'un outil de prévention et d'élimination des dysfonctionnements ;
- ✚ diversifier sa clientèle et optimiser sa part de marchés ;

- ✚ réduire substantiellement les coûts de non qualité ;
- ✚ améliorer continuellement ses performances ;
- ✚ accroître la confiance de ses clients ;
- ✚ augmenter sa marge bénéficiaire.

PROCESSUS DE CERTIFICATION A LA NORME ISO 9001

La certification **ISO 9001** est délivrée par des organismes certificateurs indépendants des entreprises certifiées et des pouvoirs publics. Ces organismes sont eux-mêmes accrédités par une instance membre du comité mondial ISO.

L'entreprise candidate à la certification ISO 9001 se fait, le cas échéant, suivre par un cabinet ou un consultant spécialisé dans l'accompagnement en démarche qualité. La mission d'accompagnement se déroule en plusieurs phases, notamment :

- ✚ Sensibilisation et formation du personnel aux exigences du SMQ
- ✚ Nomination des responsables et pilotes qualité
- ✚ Audit de diagnostic
- ✚ Formulation de la lettre d'engagement
- ✚ Définition des outils qualité
- ✚ Rédaction des documents qualité
- ✚ Audits internes
- ✚ Enquêtes de satisfaction clients
- ✚ Gestion des retours d'information clients
- ✚ Gestion des actions correctives et préventives
- ✚ Revue de direction
- ✚ Audit de certification.

AGETUR CERTIFIEE ISO 9001 : 2008 depuis mars 2009

L'AGETUR S.A s'est engagée dans la démarche qualité en février 2008 et est devenue en mars de l'année suivante, la toute première entreprise de l'Afrique de l'Ouest à être certifiée ISO 9001 version 2008. Certes, le prestige conféré par une telle reconnaissance internationale est souvent galvaudé par des initiatives de certification concluantes ou non, mais l'AGETUR quant à elle, s'emploie à maximiser les intérêts de l'amélioration continue. L'exploitation des résultats des enquêtes de satisfaction clients, le traitement des demandes d'amélioration, la mise en œuvre d'actions correctives et préventives suite aux recommandations d'audits internes et externes, constituent autant de mesures d'optimisation du management.

En 2015, l'AGETUR S.A. en est au deuxième renouvellement de son certificat ISO 9001, ce qui implique au total, un audit de certification, quatre audits de suivi et

deux audits de renouvellement et toujours sans non-conformité. A l'occasion du renouvellement de 2015, le périmètre de certification qui se limitait à la Maitrise d'Ouvrage Délégée, a été élargi à la gestion des postes de péage/pesage et des sites de décharges finales.



Etant donné que l'AGETUR est certifiée ISO, il importe d'encourager ses prestataires que sont les entreprises et bureaux d'études, à s'inscrire dans la démarche qualité afin que les ouvrages réalisés en MOD reflètent le label « ISO ».

En somme, s'engager dans une démarche qualité est une opportunité de recherche permanente de perfection. « La qualité n'étant pas une destination, mais un chemin..... », la norme prévoit un audit annuel de suivi qui permet d'évaluer l'aptitude de l'organisme à promouvoir l'amélioration continue de ses performances et la satisfaction de ses clients.

Perpétue MONSI AGBOKA
Responsable Qualité AGETUR S.A.



SCACU SARL

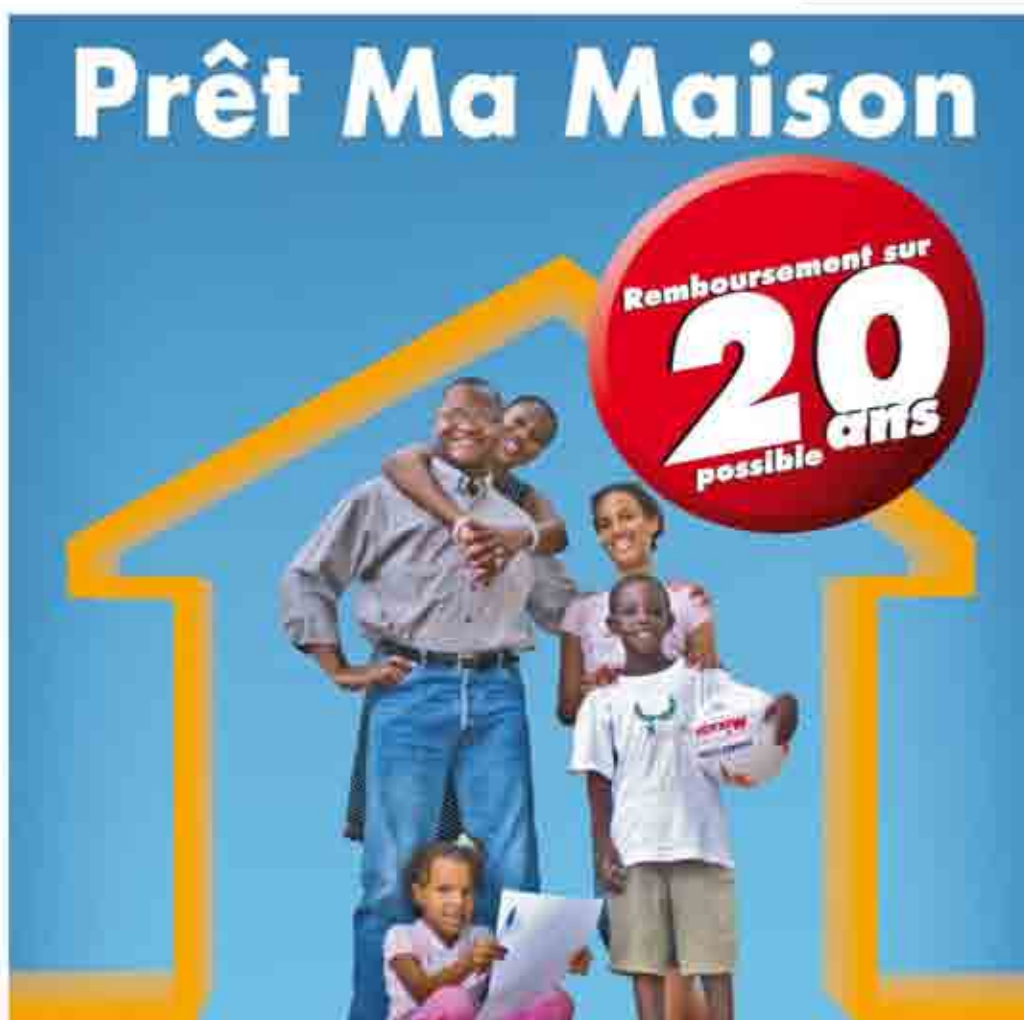
Société de Construction et d'Assainissement du Cadre Urbain

Depuis 1997 année de sa création, l'entreprise SCACU Sarl s'est inscrite dans une triple démarche de qualité, de performance technique et d'efficience économique. Elle s'évertue de jour en jour à améliorer ses prestations et s'est fixée comme objectif à l'orée 2020, de figurer parmi les dix meilleures entreprises du Bénin dans le domaine des Travaux Publics, en terme de chiffres d'affaires et de qualité de service.

RC -RB COTONOU 2007-B 445-INSAE : 2945010669435-IFU 3200700092919-03 BP: 3505 Cotonou-Tél 21 33 95 31

Prêt Ma Maison

Remboursement sur
20
ans possible



Pour acheter ou construire votre maison



BANK OF AFRICA

Groupe BMCE BANK





Durant ses vingt-cinq (25) années d'exercice, l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains s'est forgée une expérience incontestable dans la maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'efficacité et l'efficience qui caractérisent la mise en œuvre des projets et opérations qui lui sont confiés, ont valu à l'Agence la confiance toujours renouvelée des maîtres d'ouvrage et des partenaires techniques et financiers.

Vingt-cinq années après sa création, l'AGETUR SA peut se féliciter du chemin parcouru au service du développement, avec la mise en œuvre de plusieurs grands projets tels que le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU), le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD), le Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD2), le Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO) entièrement achevés, le Projet d'Urgence de Gestion Environnementale en Milieu Urbain (PUGEMU) et le Projet de Construction des magasins de stockage des graines et récoltes qui sont encore dans leur phase active.

Les besoins toujours pressants et grandissants en matière d'amélioration du cadre de vie des populations, appellent encore des projets de grande envergure. L'AGETUR SA, avec son expérience dans la gestion des projets et fort de la confiance qu'elle inspire aux maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, ne manquera pas le rendez-vous des années à venir dans la mise en œuvre de grands projets de développement.

L'Agence a déjà au portefeuille plusieurs grands projets en cours de démarrage et dont la mise en œuvre se poursuivra dans les années à venir. C'est le cas du Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD) et du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO).

Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD)

Placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Urbanisme, le PAURAD est financé par la Banque Mondiale et concerne dix (10) villes bénéficiaires et maîtres d'ouvrage des travaux réalisés sur leurs

territoires : Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi, Lokossa, Kandi, Abomey, Bohicon, Comé et Sèmè-Podji. Les activités du projet sont réparties en trois (03) composantes :

- Composante A: construction et/ou réhabilitation d'infrastructures routières et sociocommunautaires,
- Composante B : amélioration de la gestion municipale et renforcement de la décentralisation,
- Composante C : Appui institutionnel et gestion de projet.

Avec les activités de la composante B, le PAURAD tranche avec les précédents projets d'aménagement urbain en plaçant les municipalités au cœur de ses activités. L'aboutissement de cette option devrait conférer aux communes une capacité de compétitivité et de productivité, moteur principal de la création d'emplois et de prospérité.

D'un montant global de **trente milliards de francs CFA**, le PAURAD conduira, du terme de sa mise en œuvre à la construction de 28.800 mètres linéaires de voies pavées, 2.450 mètres linéaires de collecteurs d'assainissement pluvial, 62 salles de classe, 5 marchés, 1 parc à bus, 1 gare routière, la réhabilitation du palais Kpengla et du temple Adomou à Abomey, de 3 maisons afro-brésiliennes à Porto-Novo, la mise en place d'un organigramme opérationnel des services des mairies, avec le renforcement des capacités du personnel. Certaines structures de l'administration centrale bénéficieront également des actions de renforcement de capacités. L'amélioration du système de transfert des ressources de l'Etat central vers les communes constitue également un volet important du projet.

Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) :

Mis en œuvre avec un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), le PAIA-VO est placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Son objectif principal est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la réduction de la pauvreté à travers l'accroissement de la productivité, gage de l'augmentation des revenus des agriculteurs. Le projet est structuré en trois composantes :



- Composante A : Développement des infrastructures structurantes. Elle comprend entre autres, l'aménagement de 1.000 hectares de périmètres gravitaires, 200 kilomètres de pistes, 10 kilomètres de digues-pistes ; la construction de 50 magasins de stockage, 100 aires de séchage, 6 centres de groupage et 13 marchés.

Composante B : Développement des chaînes de valeurs. Cette composante prend en compte les activités de mise en valeur et d'appui à la production et à la productivité agricole, de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des différents acteurs impliqués, de promotion des filières agricoles, de l'emploi des jeunes et du développement de l'entrepreneuriat agricole.

- Composante C : Gestion du projet.

Le projet est exécuté sous la responsabilité d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui a pour tâches principales la coordination, le contrôle rapproché et le suivi-évaluation.

D'un coût global de **près de trente-huit milliards de francs CFA**, le projet impactera trois cent treize mille personnes, en majorité des femmes et des jeunes, dans les quinze communes bénéficiaires, dans la vallée de l'Ouémé : Adjara, Adjohoun, Aguégus, Akpro-Missrété, Bonou, Dangbo, Sèmè-Podji, Ouinhi, Zagnanado, Covè, Zogbodomey, Abomey-Calavi, So-Ava et Zè.

Hossoukpo TITO O. - Chef Projets AGETUR S.A.
Pierre KOUKPONOU - Chef Projets AGETUR S.A.



J'ai participé à la vie de AGETUR association, j'ai contribué activement à sa transformation en société anonyme et j'ai eu l'opportunité de faire partie des premiers administrateurs qui ont mis la société sur orbite.

AGETUR est un opérateur MOD, leader en Afrique par la performance, l'innovation et la responsabilité.

AGETUR a construit un mode de gouvernance dont beaucoup d'entreprises peuvent s'inspirer. C'est une agence engagée dans un projet de croissance durable conciliant rentabilité et actions socialement responsables en créant de la valeur pour ses actionnaires et les autres parties prenantes dans le respect des règles d'éthique et de bonne gouvernance.

Cosme Z. ZINSOU



ENTREPRISE VICO Sarl

ENTREPRISE D'AMENAGEMENT DE MAINTENANCE ET DIVERS

RC N° RCCM/RB/COT/08/B-3635

IFU N° 3200700053314

Siège : C/ 918 Agbodjèdo - 06 B. P. 3018 COTONOU - Tél. : (229) 21 33 40 50 / 21 04 03 08 / 95 05 86 85

Capital Social : 10 000 000 F CFA - Compte N° 01001 221101932901 ECOBANK BENIN - E-mail : entreprisevico@yahoo.fr



SOGEA-SATOM au BENIN

39 ans de route commune

Juillet 2013



LES PLUS GRANDS SUCCES PARTENT D'UN REVE

 **Diamond**
Votre Banque

A Diamond, nous pensons qu'il est possible de réaliser vos ambitions quelles qu'elles soient.

C'est pourquoi nous travaillons chaque jour pour vous accompagner et faire de vos rêves une réalité.



*Décidez-vous aujourd'hui:
Rejoignez-nous.*





PHOTO DE FAMILLE DU PERSONNEL DE L'AGETUR S.A.

Octobre 2015

On ne peut raconter l'histoire de l'AGETUR sans évoquer certaines personnalités qui ont contribué à sa création et à son rayonnement, notamment :

S.E.M. Nicéphore Dieudonné SOGLO, à l'époque Premier Ministre (1990), élu par la suite Président de la République (1991).

Le Conseil ad'hoc des personnalités qui était composé de Messieurs Florentin MITOBABA, Georges GANDONOU, Amos ELEGBE et René LOKO.



Florentin MITOBABA



Amos ELEGBE



René LOKO



Georges GANDONOU



Monsieur Eustache SARRE, au départ Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat devenu, par la suite, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Président Directeur Général dès la création de l'Agence le 15 octobre 1990, **Monsieur Lambert KOTY** passera la main un an plus tard à Monseigneur Isidore de SOUZA, au terme de l'assemblée générale du 19 décembre 1991.



Monseigneur Isidore de SOUZA a été un Président très actif, toujours présent aux assemblées générales de l'Association qu'il dirigeait de main de maître. Passionné des BTP, il suivait l'avancement des travaux et assistait souvent aux inaugurations d'ouvrages. Fauché par la mort le 13 mars 1999, **Mgr de SOUZA** a laissé un grand vide.



Mgr Lucien MONSI AGBOKA lui succéda et assumait les fonctions de Président de l'Association puis de Président du Conseil d'Administration de 2002 jusqu'à son décès le 27 avril 2008.



Mademoiselle Gertrude

AFFOGBOLO, « la dame de fer » comme on la surnommait affectueusement, successivement Comptable, Assistante Administrative et Financière puis Directrice Administrative et Financière de



l'AGETUR de 1991 à 2006, fait partie des personnes ayant marqué la vie de la société par son professionnalisme et son attachement aux valeurs humaines. Malheureusement la mort l'a fauchée dans la fleur de l'âge le 31 mars 2006. Pour continuer d'honorer sa mémoire, l'AGETUR a baptisé à son nom la salle des manifestations du siège.

Outre ces personnalités citées nommément, il importe de rendre un hommage mérité à toutes les personnes physiques et morales qui ont collaboré avec l'AGETUR pendant les 25 ans.

Marie Chantal SOSSOU-GLOH SAIZONOU
Première Secrétaire Particulière de l'AGETUR

Déjà 25 années de success story grâce à vous :

- ⇒ **Etat béninois et collectivités locales**
- ⇒ **Banque Mondiale**
- ⇒ **Banque Ouest Africaine de Développement**
- ⇒ **Union économique et Monétaire Ouest Africaine**
- ⇒ **Banque Africaine de Développement**
- ⇒ **Banque Islamique de Développement**
- ⇒ **Union Européenne**
- ⇒ **Agence Française de Développement**
- ⇒ **KFW (coopération allemande)**
- ⇒ **Association Canadienne pour le Développement International**
- ⇒ **Fonds de développement bénino-belge**
- ⇒ **Partenaires privés**
 - Africaine des Assurances**
 - Groupe hôtelier AZALAI**
 - Alpha Bénin**
 - SONACOP**
 - SOBEBRA**
 - ECOBANK BENIN.**



CREATION

L'Africaine des Garanties du Bénin (AFG-BENIN) a été créée le 10 Décembre 2014 et est le premier Fonds de Garantie privé en République du Bénin,

ACTIONNARIAT

AFG-BENIN est une société anonyme de droit privé au capital de trois (03) milliards de francs CFA entièrement libéré. Le capital social est détenu par des institutionnels, à savoir le groupe L'AFRICAIN DES ASSURANCES, la CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS), LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION DU BENIN (SGI Bénin) et d'autres investisseurs privés.

VISION

AFG-BENIN a une vision : devenir dans l'espace UEMOA un acteur de référence dans la facilitation de l'accès des PME/PMI aux moyens de financement pour la réalisation de leur projet d'investissement et la couverture de leurs besoins d'exploitation. Elle ambitionne également de gérer des Fonds de garantie et de cofinancement dédiés à des secteurs prioritaires et des cibles spécifiques. Ces Fonds seront mobilisés auprès de l'Etat et de bailleurs de fonds nationaux et internationaux sur une base conventionnelle.

MISSION

Sa mission est de proposer des garanties bancaires et des cautionnements aux porteurs de projets béninois, dans un premier temps et à ceux de toute la zone UEMOA ultérieurement, principalement pour la cible PME/PMI.

PARTENARIAT TECHNIQUE ET STRATEGIQUE

La Caisse Centrale de Garantie du Maroc (CCG-Maroc) est le partenaire technique et stratégique de L'AFG-BENIN. Créée depuis 1949, la CCG-Maroc est l'un des leaders de la garantie institutionnelle dans la région MENA. L'AFG-Bénin bénéficie de l'expertise et du savoir-faire de la CCG dans les domaines de la garantie institutionnelle et de la gestion de fonds pour compte de tiers.



partenaire des Banques, Soutien des Entreprises

BGFIBank. La pièce maîtresse pour vos investissements.



BGFIBank BÉNIN, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 25 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro 101 2001001500519 - Siège social : Immeuble DGBF N°1 à 150 Fécote - A. 1. Kallitoul - N°01 BP 1210 Kofé - Cotonou.

Bénin - Cameroun - Congo - Côte d'Ivoire - France - Gabon - Guinée Equatoriale - Madagascar - République Démocratique du Congo - São Tomé & Príncipe

BGFIBank Bénin vous apporte à chaque étape de votre développement, des solutions à vos besoins.

Opérateurs économiques, grandes et moyennes entreprises, PME-PMI, institutionnels et particuliers moyen et haut de gamme, jouez votre plus belle partie et réalisez les meilleurs investissements avec BGFIBank Bénin.

Tél. : +229 21 31 33 48

Fax : +229 21 31 33 39

E-mail Ecoute Qualité Clients : eqc-benin@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir